



Police cantonale
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale
3001 Berne

kbe_spc_2015.docx / 21 mars 2015

Statistique de la criminalité 2015

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	9
2.1	Infractions selon la loi.....	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif.....	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif.....	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif.....	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.1.1	Code pénal (CP)	25
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.3.1	Code pénal (CP)	28
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	30
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
2.4.4.1	Code pénal (CP)	32
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	33
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	33
3	Partie détaillée.....	34
3.1	Infractions de violence.....	34
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	35
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	36
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36

3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	37
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	37
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	37
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	39
3.2	Violences domestiques.....	40
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	40
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	41
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	42
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	43
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	44
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
3.5	Brigandage.....	46
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	46
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
3.6	Vol.....	47
3.6.1	Répartition selon le type de vol	47
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	48
3.7	Vol de véhicule.....	49
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	49
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	49
3.8	Dommmages à la propriété.....	50
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	50
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	50
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	51
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	52
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	53
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	53
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	54
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	55
3.9.3.1	Consommation par substances	55
3.9.3.2	Trafic par substances	56
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	56
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	56
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	57
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	57
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	58
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	59
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	60
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	60
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	61

4	Évolution.....	62
4.1	Tableaux	62
4.1.1	Infractions selon la loi	62
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	63
4.1.3	Code pénal: infractions par arrondissement administratif	64
4.1.4	Code pénal: infractions par commune	65
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	66
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif.....	66
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	67
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	68
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif.....	69
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	70
4.1.11	Infractions de violence	71
4.1.12	Infractions de violence domestique	72
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	73
4.2	Graphiques.....	74
4.2.1	Infractions selon la loi	74
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	74
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	75
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	75
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	76
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	76
5	Suppléments cantonaux.....	77
5.1	Événements cantonaux	77
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances.....	77
6	Glossaire méthodologique.....	79
6.1	Introduction.....	79
6.2	Définitions	79
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	79
6.2.2	L'infraction.....	79
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	79
6.2.4	La personne lésée	79
6.2.5	La population résidente permanente	79
6.2.6	Etat des communes	80
6.3	Principes d'exploitation des données	80
6.3.1	Statistique de sortie	80
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	80
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	80
6.4	Chiffres clés	80
6.4.1	Chiffres absolus	80
6.4.2	Chiffres relatifs.....	80
6.4.3	Graphiques	81
7	Index des tableaux.....	82
8	Index des figures.....	83

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement en constitue la caractéristique essentielle. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont donc mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: à la suite de l'introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers ainsi que d'autres lois accessoires fédérales). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. La cinquième partie, enfin, contient les événements cantonaux et les infractions aux lois et aux ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2015, ce sont au total 73'980 (année précédente: 77'217) infractions touchant aux lois fédérales qui ont été enregistrées dans le canton de Berne. Parmi ces infractions, 75,6% (55'935) relèvent du code pénal, 18,4% (13'608) de la loi sur les stupéfiants, 3,6% (2'670) de la loi sur les étrangers et 2,4% (1'767) relèvent d'autres lois accessoires fédérales. Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Dans l'ensemble, le nombre total d'infractions au code pénal (CP) a diminué de 5% (-2'891) comparé à l'année précédente. Cette diminution est principalement due à la baisse des infractions contre le patrimoine (-2'959).

En rapprochant le nombre d'infractions selon le CP au nombre d'habitants (nombre d'infractions enregistrées pour 1'000 habitants), il y a lieu, dans le canton de Berne, de mentionner les villes de Berne (128,8), Biel/Bienne (134,6) et Interlaken (143,1) comme étant fortement touchées par la criminalité. Alors que le taux élevé de criminalité à Berne et à Biel/Bienne pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures en matière de circulation pourraient expliquer en première ligne le taux élevé de délits pour 1'000 habitants. À Berne, le nombre d'infractions a diminué de 7% par rapport à l'année précédente et à Interlaken de 18%. À Biel/Bienne, une augmentation minime de 1% a été relevée.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation qui s'élève à 29,2% (année précédente 26,6%) dans le domaine du CP se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales relèvent d'une part de la fixation des priorités au niveau policier et, d'autre part, des caractéristiques particulières des types d'infractions en question.

Le taux d'élucidation est élevé (86,5%) en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ainsi que celles contre l'intégrité sexuelle (85,6%), ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent le prévenu.

Le taux d'élucidation de 18,9% (année précédente 15,8%) des infractions contre le patrimoine est influencé par différents facteurs. Avec 75% (41'931) les infractions contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des infractions et les enquêtes dans les différents types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi par exemple, les

auteurs de dommages à la propriété ou de vols à la tire ne peuvent souvent être identifiés que moyennant un très grand investissement. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrioleurs agissant au niveau international, extrêmement mobiles, ainsi qu'à l'encontre d'escrocs sévissant très professionnellement dans l'Internet s'avèrent encore plus complexes et plus volumineuses.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants ou à la loi sur les étrangers sont, à raison de 98% et 100%, en revanche élevés; en effet, la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Prévenus

Les hommes de 18 à 24 ans se font plus fréquemment remarquer au niveau policier (1'257 prévenus selon le CP, 1'623 prévenus selon la LStup). Comme l'année précédente, 76% des infractions selon le CP ont été commises par des personnes de sexe masculin. S'agissant des infractions à la loi sur les stupéfiants, 13,5% ont été commises par des personnes de sexe féminin. Le nombre de mineurs prévenus suite à un délit figurant dans le code pénal a continué de reculer par rapport à l'année précédente (-7,1% à 1'015 cas). Ce recul atteint 20,6% en ce qui concerne les prévenues mineures. Alors que le nombre de mineurs prévenues d'une infraction à la loi sur les stupéfiants avait nettement diminué l'année précédente (-16,5%), une légère augmentation (+3,9%, de 592 à 616) a été relevée en 2015. L'augmentation est particulièrement sensible en ce qui concerne filles dénoncées âgées de 10 à 17 ans (+19,8%).

L'année dernière, 11,3% des personnes prévenues avaient été dénoncées pour cinq infractions ou plus au CP (année précédente: 10,2%).

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont différenciés en fonction de leur statut juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage de prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales est de 46% (année précédente: 44%). Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile a encore diminué (CP: -9,7%, LStup 5,7%), cela malgré l'augmentation du nombre de demandes d'asile (+41%). Le nombre des autres prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou personnes séjournant illégalement) qui avait diminué l'année précédente a légèrement augmenté dans le domaine du CP (2,9%). Une légère diminution est encore reconnaissable en ce qui concerne les infractions à la LStup: -5,7%.

Actes punissables violents

Le nombre total d'actes punissables violents a de nouveau diminué de 5%. Une catégorisation simplifiée en fonction du recours à une violence grave ou à une violence d'intensité moyenne (tentatives d'actes de violence incluses) est effectuée dans la SPC pour obtenir une pondération des différents actes de violence.

4,2% des actes de violence sont à attribuer à la catégorie de violence grave. En font partie les homicides (4 accomplis / 12 tentatives; année précédente: 5 accomplis / 3 tentatives), les lésions corporelles graves (88; année précédente: 70) et les brigandages (1; année précédente: 2). Les actes de violence graves ont augmenté de 12% (+18 actes punissables).

Le nombre total d'actes de violence d'intensité moyenne a diminué de 6% (-184 cas). Ce sont en particulier les voies de fait (1'055; année précédente: 1'112), les menaces (836; année précédente 883) et les lésions corporelles simples (571; année précédente: 641) qui pèsent dans la balance. Alors que l'année précédente une forte diminution des participations à une rixe avait été constatée (-47%), ces cas ont à nouveau augmenté à 150 (+95%) en 2015. Une augmentation de 24%, à savoir de 21 à 26 cas, a également été constatée en ce qui concerne les séquestrations/enlèvements. S'agissant des brigandages, une diminution a

été constatée (-9%). Les cas de menace/violence à l'encontre des fonctionnaires ont également diminué (-21%).

Dans le domaine de la violence domestique, 1'318 infractions ont été enregistrées dans le canton de Berne en 2015, 3% de plus que l'année précédente. Un taux de 77,8% revient aux relations de couple (y compris les anciennes).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le nombre d'infractions d'ordre sexuel (533) a diminué de 13% par rapport à celui de l'année précédente. Le nombre de viols a diminué (-11% à 58 cas), et celui des contraintes sexuelles (-12% à 37 cas).

Infractions contre le patrimoine

Le nombre des infractions contre le patrimoine a diminué de 7% par rapport à l'année précédente. Ces infractions représentent le taux de loin le plus élevé des actes punissables contre le CP enregistrés au niveau policier (75%). Près des deux-tiers concernent les vols (y compris les vols de véhicules).

Une diminution a été enregistrée dans l'ensemble pour les vols (-14% ou -2878 cas). Ont nettement diminué: les vols par effractions (-10%), les vols à la tire (-29%), les vols à l'astuce (-32%), les vols par effraction dans les véhicules (-15%) ainsi que les vols dans des véhicules (-10%). Les vols par introduction clandestine ont par contre augmenté (+22%).

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine (12'893 cas). Près de la moitié des cas sont liés à des vols (41,3%). Ces infractions ainsi que les vols ont diminué par rapport à l'année précédente (-9%). Les autres cas concernaient des actes de vandalisme (7'563, +4%).

Une augmentation de 31% a été enregistrée dans l'obtention abusive de données, alors qu'une diminution importante avait été relevée l'année précédente (-53%). Des augmentations ont également été constatées en ce qui concerne l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (+11%) et les escroqueries (+19%). Dans 33% (année précédente: 30%) des escroqueries, l'Internet a été utilisé comme outil. Ont par contre diminué: les brigandages (-25%), le recel (-7%) et la gestion déloyale (-2%).

Loi sur les stupéfiants

En 2015, 13'608 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées, pratiquement le même nombre que l'année précédente (+1%). Dans plus de 87,5% des cas, il s'agit de dénonciations pour consommation ou possession. Les dénonciations pour plantation/fabrication dans le domaine des contraventions ont légèrement augmenté (+7%), de même que les cas graves (de 10 à 16). Ont par contre diminué les dénonciations pour plantation/fabrication dans le domaine des cas légers (-14%) et pour le trafic (-12%). Les dénonciations pour contrebande dans le domaine des cas légers ont nettement augmenté (+263%). S'agissant des cas graves, une diminution de 17 à 7 cas (-59%) a été relevée.

Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique également les variations localement importantes parfois en comparaison avec l'année précédente. Partant du nombre de délits, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Biel/Bienne.

Loi sur les étrangers

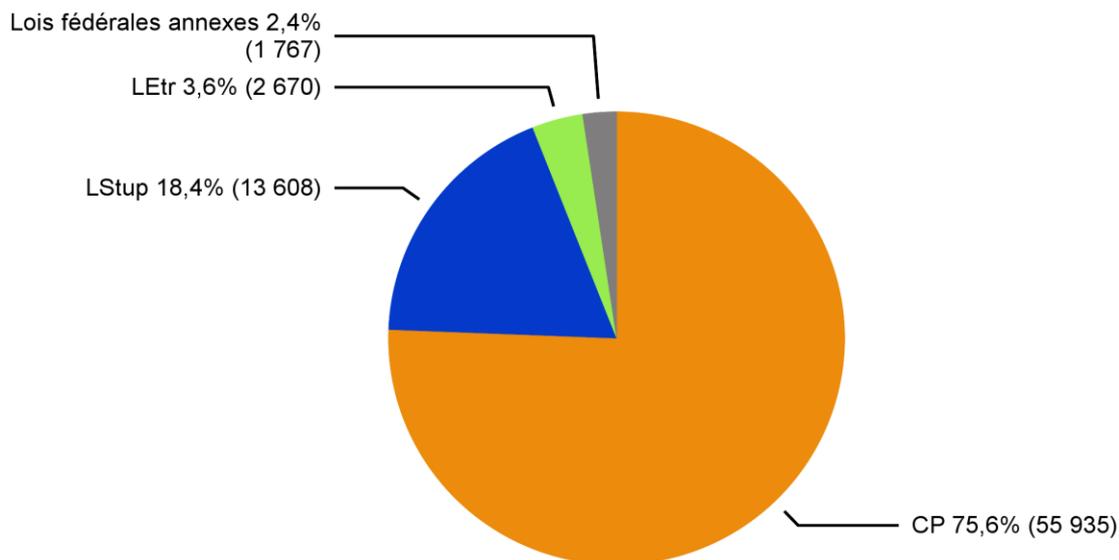
Le nombre de dénonciations pour infraction à la loi sur les étrangers a diminué de 20% (de 3'322 à 2'670). Près de deux tiers des infractions concernent les entrées illégales ou les séjours illégaux en Suisse. Concernant le taux d'élucidation, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, ni les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes n'entrent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Éluclidations et évolution des infractions selon la loi

Éluclidations et évolution des infractions selon la loi

	2014		2015		Différence
	Infractions	Éluclidations	Infractions	Éluclidations	
Code pénal (CP)	58 826	26,6%	55 935	29,2%	-5%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 484	98,1%	13 608	98,0%	1%
Loi sur les étrangers (LEtr)	3 322	100,0%	2 670	100,0%	-20%
Autres lois fédérales annexes	1 585	93,1%	1 767	92,1%	11%

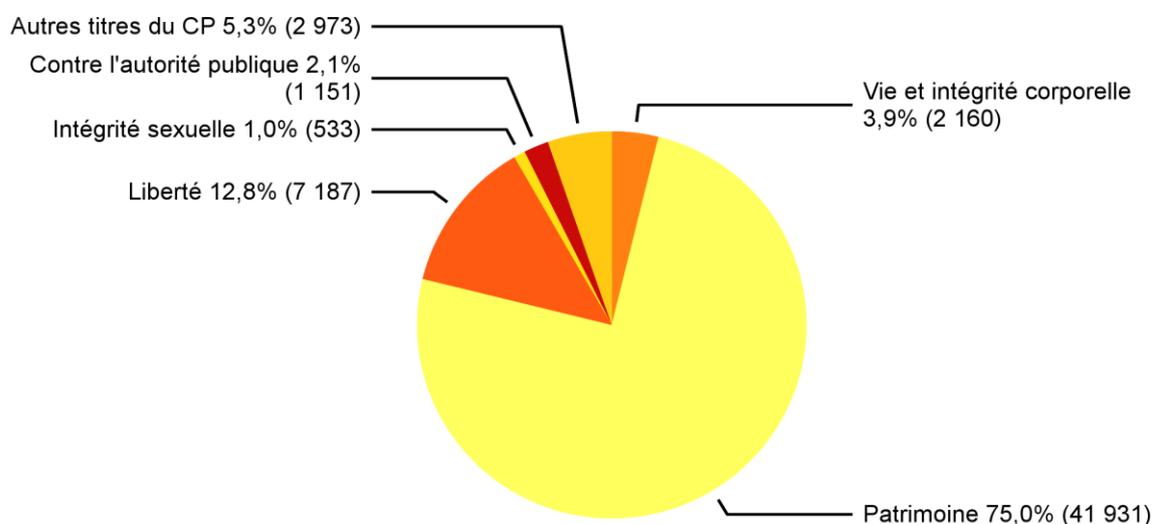
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

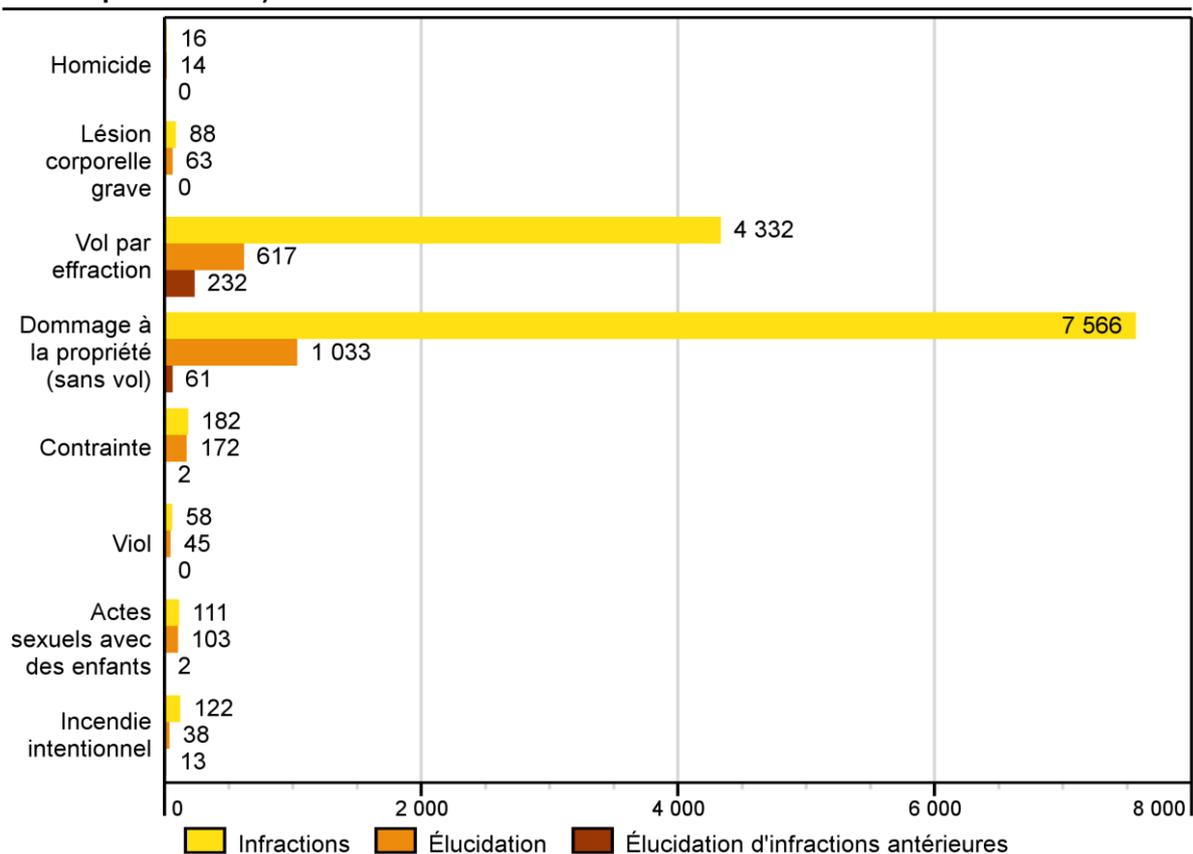
	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	58 826	26,6%	55 935	29,2%	-5%
Total vie et intégrité corporelle	2 177	85,7%	2 160	86,5%	-1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	100,0%	4	50,0%	-20%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	100,0%	12	100,0%	300%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	70	67,1%	88	71,6%	26%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	641	80,8%	571	82,0%	-11%
Total patrimoine	44 890	15,8%	41 931	18,9%	-7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	21 185	18,2%	18 307	22,1%	-14%
dont vol par effraction	4 840	10,4%	4 332	14,2%	-10%
dont vol à l'arrachée	91	19,8%	83	20,5%	-9%
Vol de véhicule (Art. 139)	7 579	2,7%	7 477	6,0%	-1%
Brigandage (Art. 140)	230	35,2%	209	41,6%	-9%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 328	11,9%	7 566	13,7%	3%
Escroquerie (Art. 146)	1 032	63,2%	1 228	59,4%	19%
Extorsion et chantage (Art. 156)	148	14,2%	162	13,6%	9%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	149	99,3%	101	97,0%	-32%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 473	92,4%	1 465	92,7%	-1%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	253	90,1%	274	90,1%	8%
Total liberté	6 833	35,2%	7 187	36,3%	5%
Menaces (Art. 180)	883	92,3%	836	94,1%	-5%
Contrainte (Art. 181)	199	87,9%	182	94,5%	-9%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	21	71,4%	26	84,6%	24%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	516	81,6%	511	80,8%	-1%
Total intégrité sexuelle	612	82,2%	533	85,6%	-13%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	136	90,4%	111	92,8%	-18%
Viol (Art. 190)	65	90,8%	58	77,6%	-11%
Exhibitionnisme (Art. 194)	42	59,5%	32	75,0%	-24%
Pornographie (Art. 197)	183	96,2%	148	95,3%	-19%
Total danger collectif	349	46,1%	344	45,3%	-1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	97	26,8%	122	31,1%	26%
Total autorité publique	1 322	97,4%	1 151	94,5%	-13%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	481	94,2%	382	86,9%	-21%
Total administration de la justice	194	91,2%	204	84,8%	5%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	64	84,4%	79	63,3%	23%
Autres infractions du Code pénal	976	80,3%	960	70,5%	-2%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

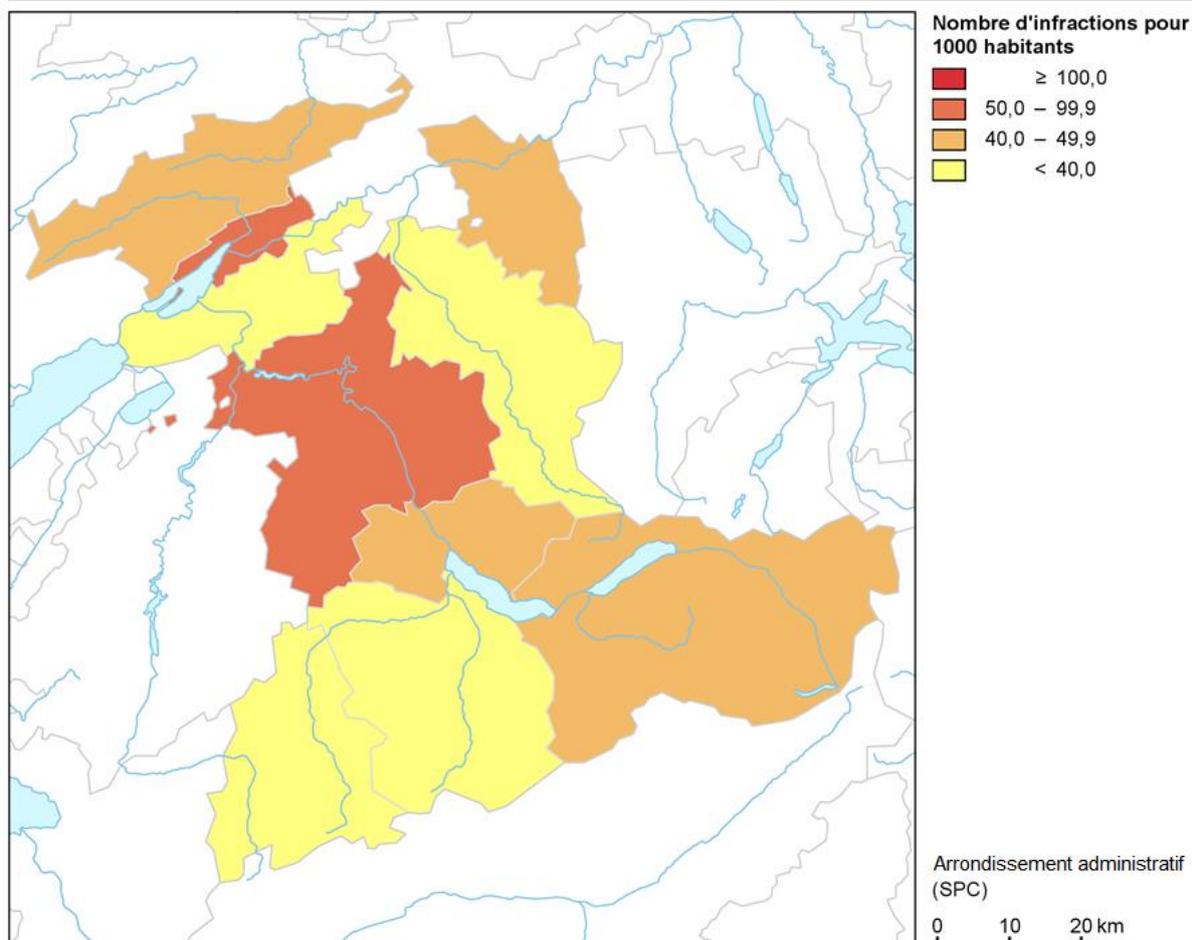
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

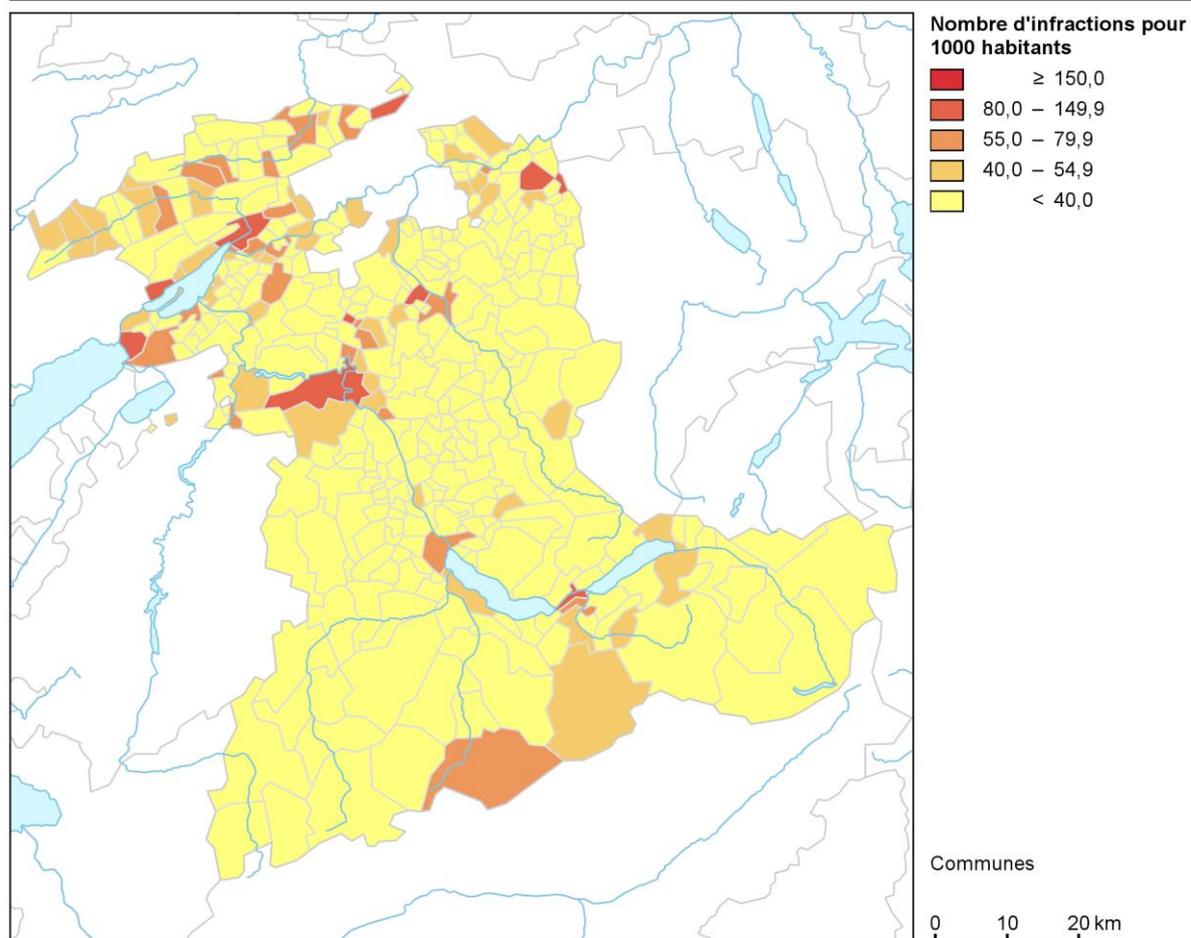
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	27 489	399 002	68,9	25 802	402 520	64,1	-6%
Arrondissement administratif Thoune	4 832	105 564	45,8	4 254	106 238	40,0	-12%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	9 280	96 842	95,8	9 462	97 928	96,6	2%
Arrondissement administratif Emmental	3 065	95 100	32,2	3 193	95 573	33,4	4%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 741	78 508	47,7	3 328	79 196	42,0	-11%
Arrondissement administratif Seeland	2 989	70 383	42,5	2 612	71 126	36,7	-13%
Arrondissement administratif Jura bernois	2 668	52 775	50,6	2 645	53 318	49,6	-1%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 473	46 862	52,8	2 280	47 155	48,4	-8%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 335	39 491	33,8	1 357	39 587	34,3	2%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	471	16 754	28,1	490	16 777	29,2	4%
Inconnu BE	483	–	–	512	–	–	6%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	17 936	128 848	139,2	16 746	130 015	128,8	-7%
Biel/Bienne	7 137	53 031	134,6	7 222	53 667	134,6	1%
Thun	3 034	42 929	70,7	2 647	43 303	61,1	-13%
Köniz	1 815	39 794	45,6	1 658	39 998	41,5	-9%
Ostermundigen	801	16 185	49,5	736	16 694	44,1	-8%
Burgdorf	857	15 907	53,9	929	15 998	58,1	8%
Steffisburg	610	15 585	39,1	567	15 703	36,1	-7%
Langenthal	1 301	15 291	85,1	1 299	15 316	84,8	0%
Lyss	836	14 200	58,9	808	14 183	57,0	-3%
Muri bei Bern	672	12 901	52,1	607	12 967	46,8	-10%
Spiez	592	12 577	47,1	613	12 555	48,8	4%
Münsingen	408	11 651	35,0	369	11 646	31,7	-10%
Belp	410	11 346	36,1	328	11 466	28,6	-20%
Worb	435	11 370	38,3	381	11 423	33,4	-12%
Ittigen	546	11 067	49,3	518	11 250	46,0	-5%
Zollikofen	426	10 041	42,4	652	10 097	64,6	53%
Münchenbuchsee	323	9 852	32,8	349	9 871	35,4	8%
Langnau im Emmental	334	9 103	36,7	332	9 107	36,5	-1%
Wohlen bei Bern	186	8 948	20,8	240	9 011	26,6	29%
Moutier	622	7 608	81,8	579	7 629	75,9	-7%
Herzogenbuchsee	312	6 979	44,7	346	6 956	49,7	11%
Saanen	276	6 858	40,2	275	6 909	39,8	0%
Nidau	521	6 766	77,0	514	6 894	74,6	-1%
Frutigen	202	6 727	30,0	179	6 793	26,4	-11%
Schwarzenburg	161	6 794	23,7	204	6 779	30,1	27%
Heimberg	223	6 585	33,9	198	6 631	29,9	-11%
Urtenen-Schönbühl	317	6 084	52,1	262	6 180	42,4	-17%
Bolligen	204	6 078	33,6	156	6 053	25,8	-24%
Uetendorf	206	5 967	34,5	206	6 008	34,3	0%
Kirchberg (BE)	264	5 786	45,6	222	5 807	38,2	-16%
Unterseen	248	5 646	43,9	203	5 691	35,7	-18%
Interlaken	997	5 659	176,2	813	5 683	143,1	-18%
Jegenstorf	148	5 466	27,1	171	5 502	31,1	16%
Saint-Imier	358	4 949	72,3	271	5 083	53,3	-24%
Vechigen	111	4 991	22,2	91	5 075	17,9	-18%
Konolfingen	191	4 929	38,8	199	5 054	39,4	4%
Sumiswald	103	5 031	20,5	91	5 034	18,1	-12%
Neuenegg	114	4 881	23,4	106	4 948	21,4	-7%
Fraubrunnen	120	4 841	24,8	84	4 867	17,3	-30%
Lengnau (BE)	180	4 672	38,5	202	4 848	41,7	12%
Autres communes	14 289	427 358	—	13 562	430 724	—	-5%

© OFS, Neuchâtel 2016

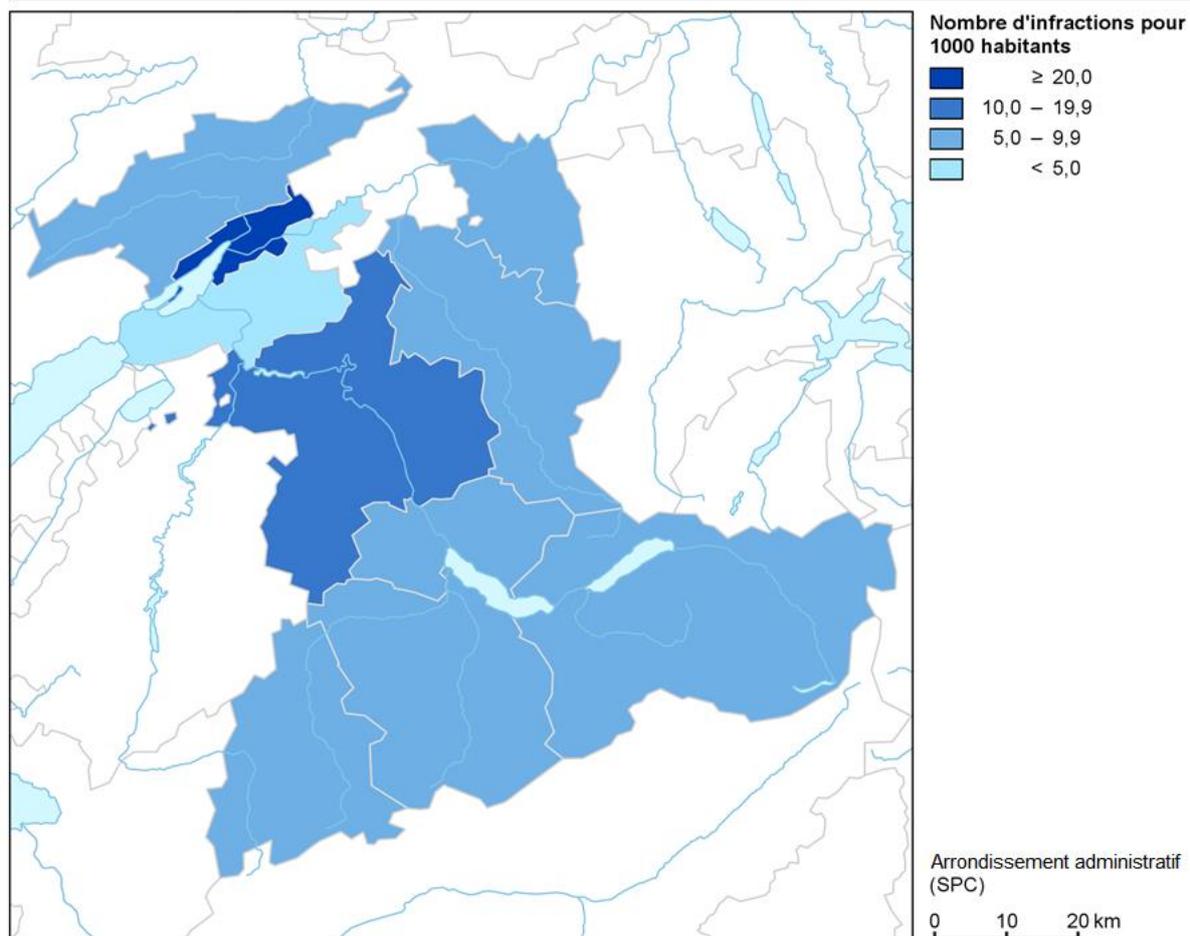
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.2.2 Fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif

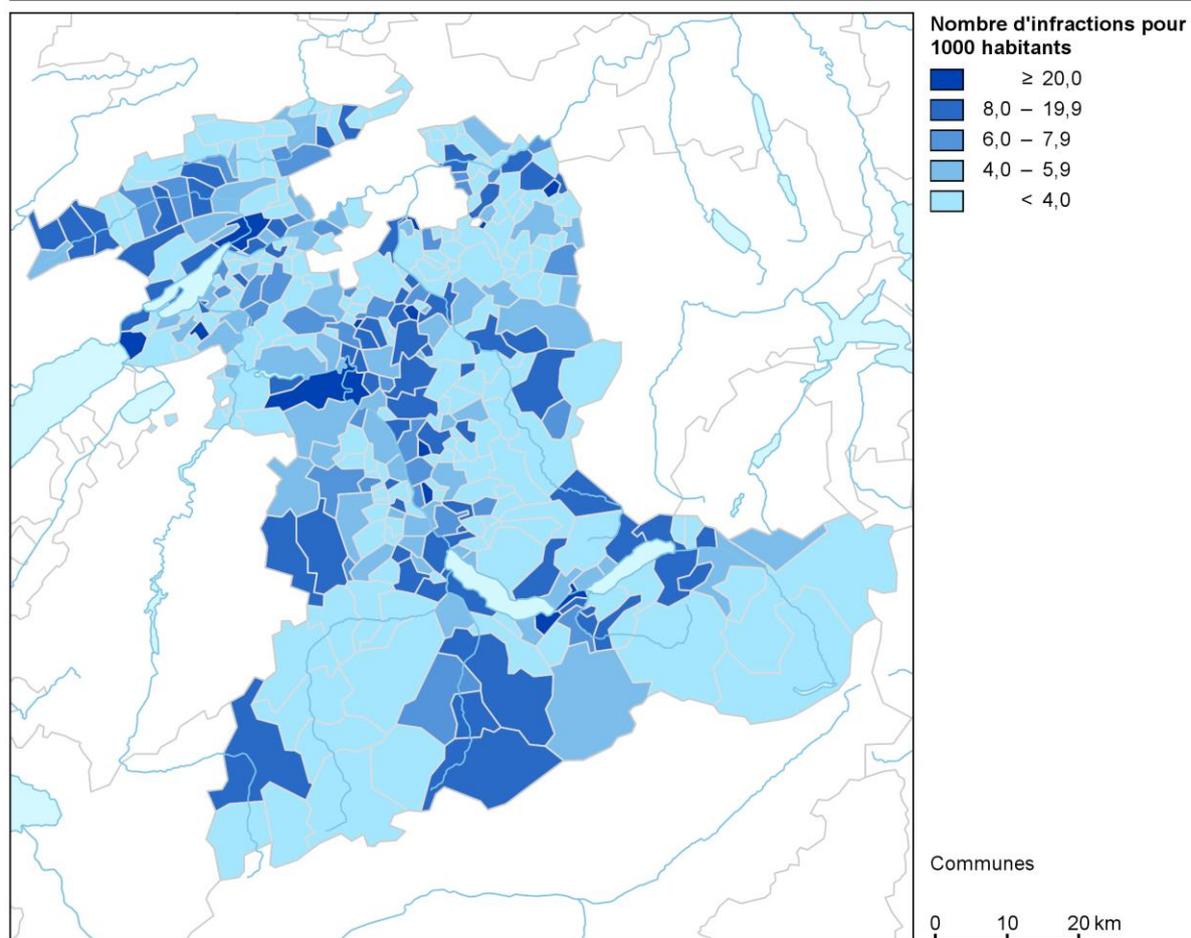
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 973	399 002	20,0	7 901	402 520	19,6	-1%
Arrondissement administratif Thoune	989	105 564	9,4	947	106 238	8,9	-4%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 148	96 842	22,2	2 087	97 928	21,3	-3%
Arrondissement administratif Emmental	539	95 100	5,7	638	95 573	6,7	18%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	594	78 508	7,6	546	79 196	6,9	-8%
Arrondissement administratif Seeland	280	70 383	4,0	339	71 126	4,8	21%
Arrondissement administratif Jura bernois	340	52 775	6,4	382	53 318	7,2	12%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	356	46 862	7,6	385	47 155	8,2	8%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	203	39 491	5,1	247	39 587	6,2	22%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	33	16 754	2,0	90	16 777	5,4	173%
Inconnu BE	29	–	–	46	–	–	59%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	6 284	128 848	48,8	6 127	130 015	47,1	-2%
Biel/Bienne	1 950	53 031	36,8	1 821	53 667	33,9	-7%
Thun	669	42 929	15,6	650	43 303	15,0	-3%
Köniz	227	39 794	5,7	202	39 998	5,1	-11%
Ostermundigen	138	16 185	8,5	152	16 694	9,1	10%
Burgdorf	195	15 907	12,3	220	15 998	13,8	13%
Steffisburg	123	15 585	7,9	95	15 703	6,0	-23%
Langenthal	217	15 291	14,2	213	15 316	13,9	-2%
Lyss	101	14 200	7,1	89	14 183	6,3	-12%
Muri bei Bern	40	12 901	3,1	70	12 967	5,4	75%
Spiez	101	12 577	8,0	104	12 555	8,3	3%
Münsingen	147	11 651	12,6	78	11 646	6,7	-47%
Belp	36	11 346	3,2	53	11 466	4,6	47%
Worb	104	11 370	9,1	107	11 423	9,4	3%
Ittigen	167	11 067	15,1	125	11 250	11,1	-25%
Zollikofen	113	10 041	11,3	114	10 097	11,3	1%
Münchenbuchsee	33	9 852	3,3	66	9 871	6,7	100%
Langnau im Emmental	73	9 103	8,0	78	9 107	8,6	7%
Wohlen bei Bern	32	8 948	3,6	47	9 011	5,2	47%
Moutier	61	7 608	8,0	38	7 629	5,0	-38%
Herzogenbuchsee	38	6 979	5,4	77	6 956	11,1	103%
Saanen	19	6 858	2,8	78	6 909	11,3	311%
Nidau	65	6 766	9,6	90	6 894	13,1	38%
Frutigen	36	6 727	5,4	49	6 793	7,2	36%
Schwarzenburg	40	6 794	5,9	38	6 779	5,6	-5%
Heimberg	52	6 585	7,9	36	6 631	5,4	-31%
Urtenen-Schönbühl	59	6 084	9,7	50	6 180	8,1	-15%
Bolligen	15	6 078	2,5	29	6 053	4,8	93%
Uetendorf	46	5 967	7,7	29	6 008	4,8	-37%
Kirchberg (BE)	41	5 786	7,1	17	5 807	2,9	-59%
Unterseen	57	5 646	10,1	32	5 691	5,6	-44%
Interlaken	150	5 659	26,5	117	5 683	20,6	-22%
Jegenstorf	35	5 466	6,4	35	5 502	6,4	0%
Saint-Imier	89	4 949	18,0	89	5 083	17,5	0%
Vechigen	33	4 991	6,6	84	5 075	16,6	155%
Konolfingen	77	4 929	15,6	49	5 054	9,7	-36%
Sumiswald	3	5 031	0,6	21	5 034	4,2	600%
Neuenegg	7	4 881	1,4	14	4 948	2,8	100%
Fraubrunnen	28	4 841	5,8	9	4 867	1,8	-68%
Lengnau (BE)	15	4 672	3,2	22	4 848	4,5	47%
Autres communes	1 768	427 358	–	2 194	430 724	–	24%

© OFS, Neuchâtel 2016

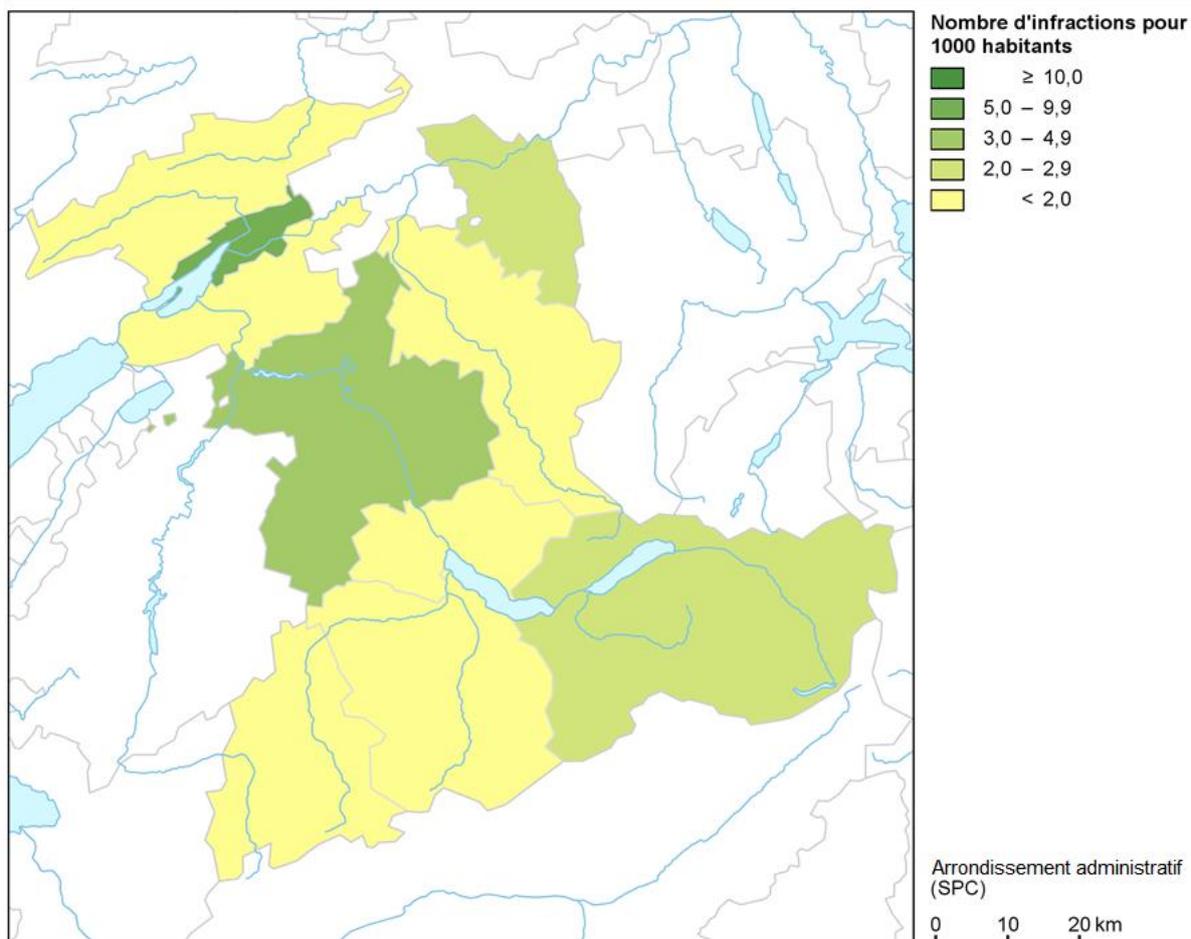
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif

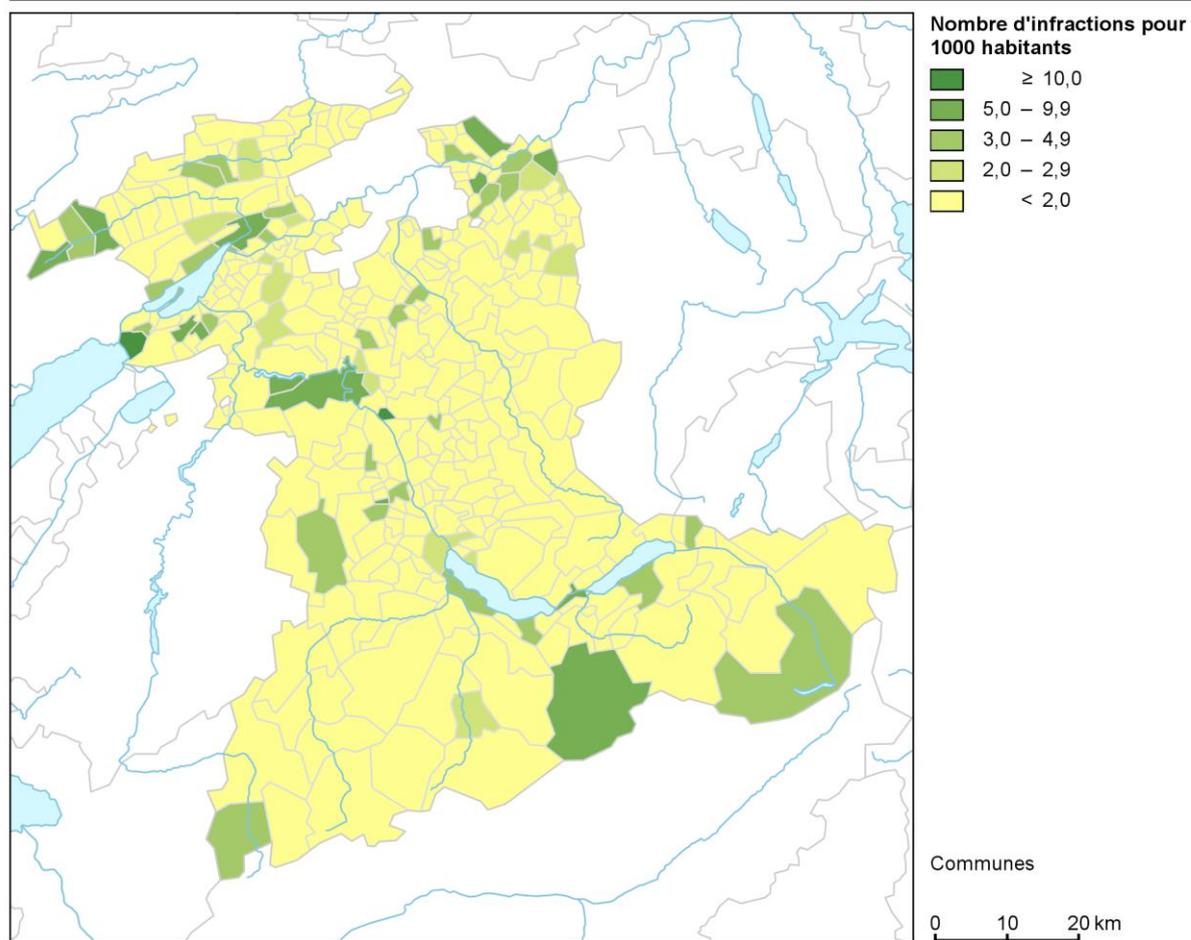
	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 519	399 002	3,8	1 358	402 520	3,4	-11%
Arrondissement administratif Thoune	260	105 564	2,5	147	106 238	1,4	-43%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	658	96 842	6,8	496	97 928	5,1	-25%
Arrondissement administratif Emmental	111	95 100	1,2	91	95 573	1,0	-18%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	327	78 508	4,2	196	79 196	2,5	-40%
Arrondissement administratif Seeland	108	70 383	1,5	105	71 126	1,5	-3%
Arrondissement administratif Jura bernois	150	52 775	2,8	102	53 318	1,9	-32%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	104	46 862	2,2	96	47 155	2,0	-8%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	56	39 491	1,4	58	39 587	1,5	4%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	6	16 754	0,4	16	16 777	1,0	167%
Inconnu BE	23	–	–	5	–	–	-78%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2014			2015			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	1 236	128 848	9,6	1 081	130 015	8,3	-13%
Biel/Bienne	599	53 031	11,3	427	53 667	8,0	-29%
Thun	211	42 929	4,9	102	43 303	2,4	-52%
Köniz	41	39 794	1,0	45	39 998	1,1	10%
Ostermundigen	41	16 185	2,5	40	16 694	2,4	-2%
Burgdorf	36	15 907	2,3	20	15 998	1,3	-44%
Steffisburg	6	15 585	0,4	14	15 703	0,9	133%
Langenthal	122	15 291	8,0	45	15 316	2,9	-63%
Lyss	21	14 200	1,5	38	14 183	2,7	81%
Muri bei Bern	9	12 901	0,7	15	12 967	1,2	67%
Spiez	42	12 577	3,3	41	12 555	3,3	-2%
Münsingen	13	11 651	1,1	6	11 646	0,5	-54%
Belp	8	11 346	0,7	7	11 466	0,6	-13%
Worb	18	11 370	1,6	19	11 423	1,7	6%
Ittigen	15	11 067	1,4	27	11 250	2,4	80%
Zollikofen	25	10 041	2,5	17	10 097	1,7	-32%
Münchenbuchsee	8	9 852	0,8	7	9 871	0,7	-13%
Langnau im Emmental	6	9 103	0,7	18	9 107	2,0	200%
Wohlen bei Bern	4	8 948	0,4	5	9 011	0,6	25%
Moutier	38	7 608	5,0	12	7 629	1,6	-68%
Herzogenbuchsee	64	6 979	9,2	29	6 956	4,2	-55%
Saanen	6	6 858	0,9	7	6 909	1,0	17%
Nidau	20	6 766	3,0	22	6 894	3,2	10%
Frutigen	5	6 727	0,7	3	6 793	0,4	-40%
Schwarzenburg	0	6 794	0,0	1	6 779	0,1	-
Heimberg	15	6 585	2,3	5	6 631	0,8	-67%
Urtenen-Schönbühl	5	6 084	0,8	5	6 180	0,8	0%
Bolligen	1	6 078	0,2	2	6 053	0,3	100%
Uetendorf	5	5 967	0,8	4	6 008	0,7	-20%
Kirchberg (BE)	12	5 786	2,1	4	5 807	0,7	-67%
Unterseen	15	5 646	2,7	7	5 691	1,2	-53%
Interlaken	42	5 659	7,4	53	5 683	9,3	26%
Jegenstorf	0	5 466	0,0	0	5 502	0,0	0%
Saint-Imier	33	4 949	6,7	26	5 083	5,1	-21%
Vechigen	0	4 991	0,0	0	5 075	0,0	0%
Konolfingen	14	4 929	2,8	2	5 054	0,4	-86%
Sumiswald	6	5 031	1,2	0	5 034	0,0	-100%
Neuenegg	1	4 881	0,2	7	4 948	1,4	600%
Fraubrunnen	3	4 841	0,6	0	4 867	0,0	-100%
Lengnau (BE)	6	4 672	1,3	6	4 848	1,2	0%
Autres communes	570	427 358	-	501	430 724	-	-12%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

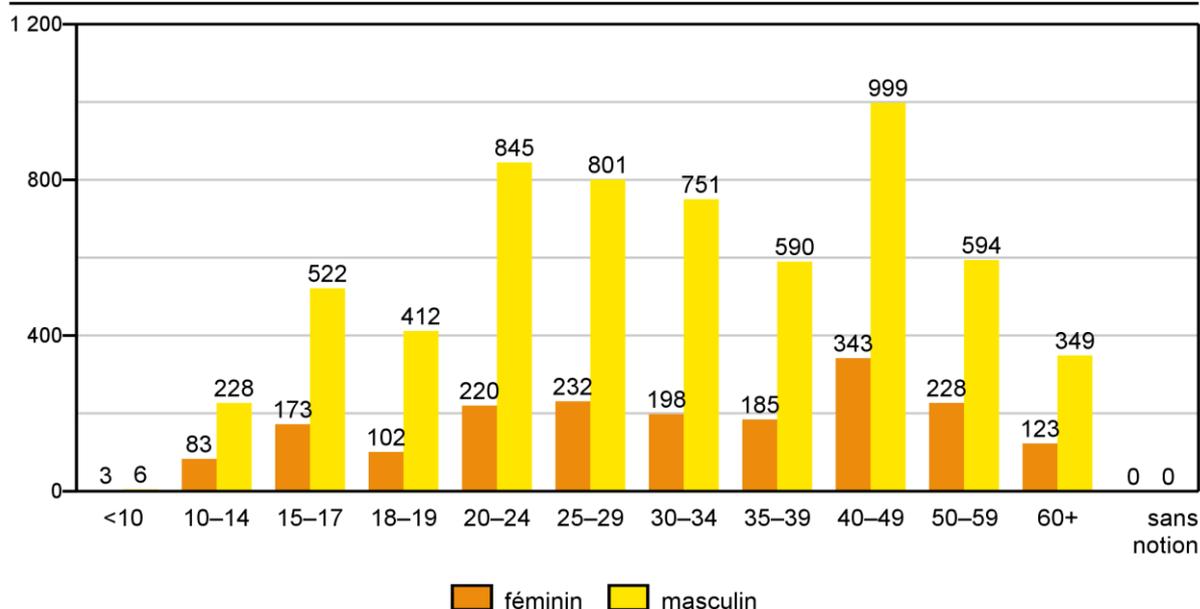
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

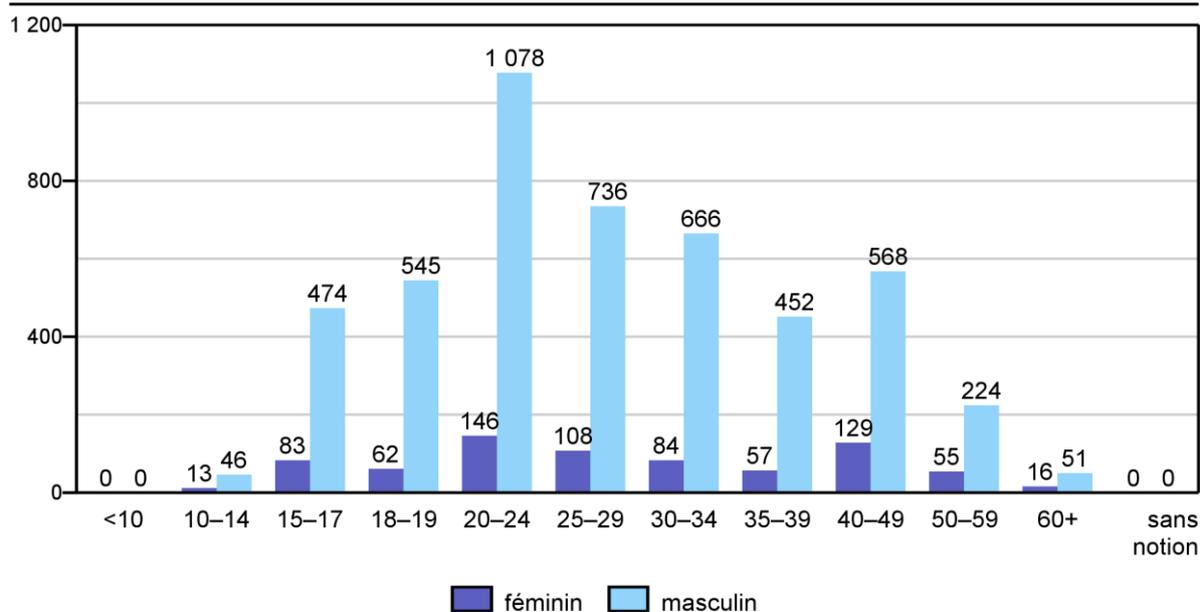
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

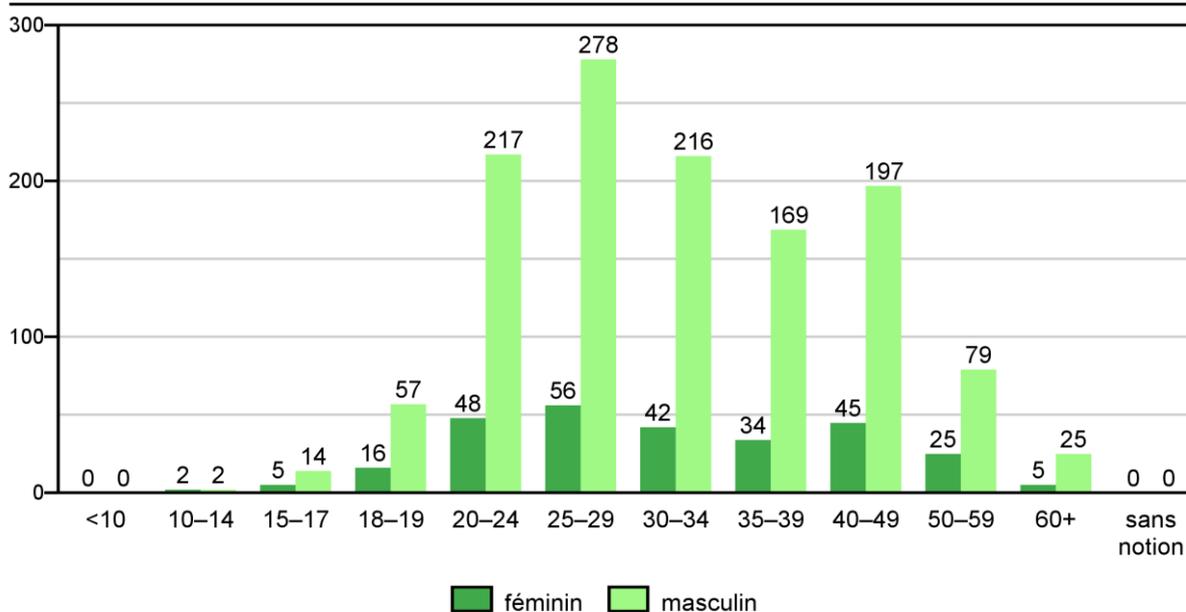
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

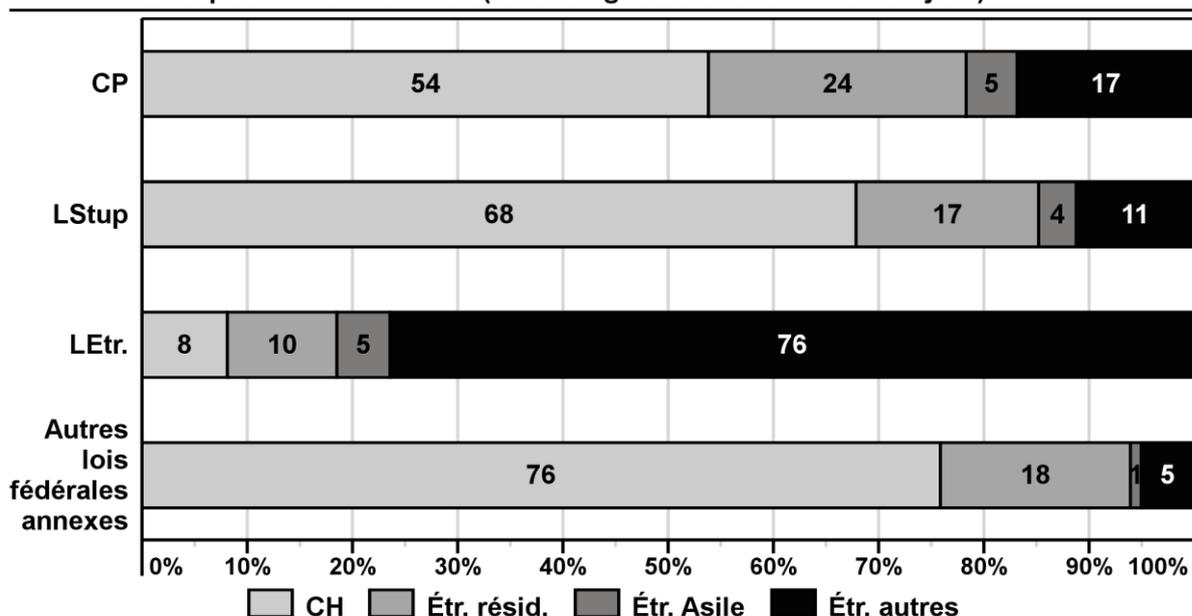
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Total	7 987	6 257	384	1 346
Suisse	4 301	4 301		
Total étrangers	3 686	1 956	384	1 346
Roumanie	397	13	1	383
Italie	226	195	0	31
Allemagne	215	173	0	42
Kosovo	212	168	10	34
Serbie-et-Monténégro	178	103	20	55
Portugal	162	139	1	22
Turquie	150	132	8	10
Algérie	115	24	18	73
France	113	56	0	57
Macédoine	113	90	0	23
Erythrée	92	35	54	3
Sri Lanka	83	62	20	1
Espagne	82	60	0	22
Nigéria	82	17	9	56
Tunisie	73	38	9	26
Maroc	65	25	16	24
Albanie	59	8	2	49
Géorgie	57	1	34	22
Bosnie et Herzégovine	55	37	2	16
Brésil	53	48	0	5
Croatie	52	36	0	16
Pologne	50	14	0	36
Irak	44	23	14	7
Bulgarie	40	3	1	36
Afghanistan	39	8	24	7
Somalie	38	15	20	3
Cameroun	37	31	0	6
Angola	30	17	6	7
République dominicaine	30	26	0	4
Syrie	30	6	20	4
Ukraine	27	10	8	9
Iran	27	19	2	6
Pays-Bas	26	13	0	13
Russie	25	9	10	6
Côte d'Ivoire	25	12	4	9

¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Gambie	24	3	7	14
Congo (Brazzaville)	24	16	5	3
Autriche	23	17	0	6
Guinée	23	3	6	14
Hongrie	22	12	0	10
Chine	22	5	5	12
Slovaquie	21	13	0	8
Moldova	21	3	5	13
Thaïlande	17	17	0	0
Vietnam	16	16	0	0
Royaume-Uni	15	11	0	4
République tchèque	14	8	0	6
Lituanie	14	2	1	11
Cuba	14	10	2	2
Colombie	13	7	0	6
Congo (Kinshasa)	12	4	7	1
Sénégal	12	3	3	6
Inconnu	12	1	1	10
Chili	11	8	0	3
Slovénie	10	4	0	6
Inde	10	7	0	3
Mongolie	10	3	3	4
Pakistan	10	8	0	2
Autres nationalités	214	109	26	79

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ²	Autres étrangers
Total	5 593	4 766	199	628
Suisse	3 795	3 795		
Total étrangers	1 798	971	199	628
Italie	167	152	0	15
Allemagne	141	118	0	23
Albanie	100	5	0	95
Portugal	97	83	1	13
Nigéria	88	10	15	63
Algérie	86	12	11	63
Espagne	63	51	0	12
Serbie-et-Monténégro	57	41	7	9
Tunisie	56	20	9	27
France	55	29	0	26
Kosovo	51	46	0	5
Maroc	48	12	9	27
Turquie	47	45	2	0
Macédoine	42	36	1	5
Gambie	36	2	9	25
Roumanie	34	2	0	32
Erythrée	32	16	13	3
Somalie	29	7	19	3
Brésil	26	24	0	2
Sri Lanka	22	20	1	1
Irak	22	7	9	6
Guinée	19	5	3	11
Afghanistan	18	3	13	2
Géorgie	18	0	9	9
Ukraine	17	6	6	5
Autriche	16	15	0	1
Croatie	16	14	1	1
République dominicaine	16	15	0	1
Syrie	16	0	10	6
Angola	15	6	4	5
Slovaquie	13	9	0	4
Sénégal	13	2	4	7
Thaïlande	13	12	0	1
Pologne	12	4	0	8
Hongrie	12	4	0	8
Bosnie et Herzégovine	12	11	1	0
République tchèque	10	6	0	4
Côte d'Ivoire	10	2	3	5
Iran	10	6	2	2
Autres nationalités	243	113	37	93

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
--	------------------	--	--	--

² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

	Total	Population résidante	Asile ³	Autres étrangers
Total	1 532	284	77	1 171
Suisse	124	124		
Total étrangers	1 408	160	77	1 171
Kosovo	125	25	3	97
Algérie	109	3	3	103
Roumanie	85	8	0	77
Nigéria	75	0	5	70
Serbie-et-Monténégro	68	5	2	61
Macédoine	54	15	1	38
Maroc	46	2	4	40
Tunisie	45	2	2	41
Turquie	39	17	2	20
Bulgarie	38	2	0	36
Albanie	36	1	0	35
Gambie	31	0	3	28
Allemagne	30	13	0	17
Bosnie et Herzégovine	28	4	0	24
Italie	27	7	0	20
Guinée	22	0	2	20
Syrie	22	0	5	17
Pologne	21	1	0	20
Brésil	20	6	0	14
Chine	20	2	2	16
Irak	20	3	4	13
Géorgie	20	0	4	16
France	17	3	0	14
Côte d'Ivoire	17	1	4	12
Portugal	16	5	0	11
Erythrée	15	2	2	11
Iran	14	2	1	11
Mongolie	14	1	3	10
Croatie	13	3	0	10
Sénégal	13	0	1	12
Pakistan	13	3	1	9
Congo (Brazzaville)	12	1	0	11
Angola	11	0	1	10
Cameroun	11	2	0	9
Somalie	10	0	4	6
Afghanistan	10	0	0	10
Autres nationalités	241	21	18	202

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	555	196	96	47	88	33	1 015
Suisses	374	136	64	31	52	23	680
Étrangers	181	60	32	16	36	10	335
résidents	115	41	15	11	25	3	210
asile	26	11	5	3	2	3	50
autres	40	8	12	2	9	4	75
Total adultes	3 820	1 443	587	343	529	250	6 972
Suisses	1 975	766	262	195	271	152	3 621
Étrangers	1 845	677	325	148	258	98	3 351
résidents	923	391	151	91	133	57	1 746
asile	215	58	19	14	22	6	334
autres	707	228	155	43	103	35	1 271

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	298	222	56	21	18	1	616
Suisses	234	193	49	20	14	1	511
Étrangers	64	29	7	1	4	0	105
résidents	49	24	5	1	3	0	82
asile	10	2	2	0	0	0	14
autres	5	3	0	0	1	0	9
Total adultes	1 767	1 782	737	318	297	76	4 977
Suisses	1 060	1 211	535	227	198	53	3 284
Étrangers	707	571	202	91	99	23	1 693
résidents	335	335	100	53	52	14	889
asile	84	53	22	10	13	3	185
autres	288	183	80	28	34	6	619

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	14	7	1	0	0	1	23
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	14	7	1	0	0	1	23
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	14	7	1	0	0	1	23
Total adultes	977	344	91	39	46	12	1 509
Suisses	100	23	1	0	0	0	124
Étrangers	877	321	90	39	46	12	1 385
résidents	127	25	5	3	0	0	160
asile	51	15	4	1	3	3	77
autres	699	281	81	35	43	9	1 148

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	12 953	2 200	577	217	270	97

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

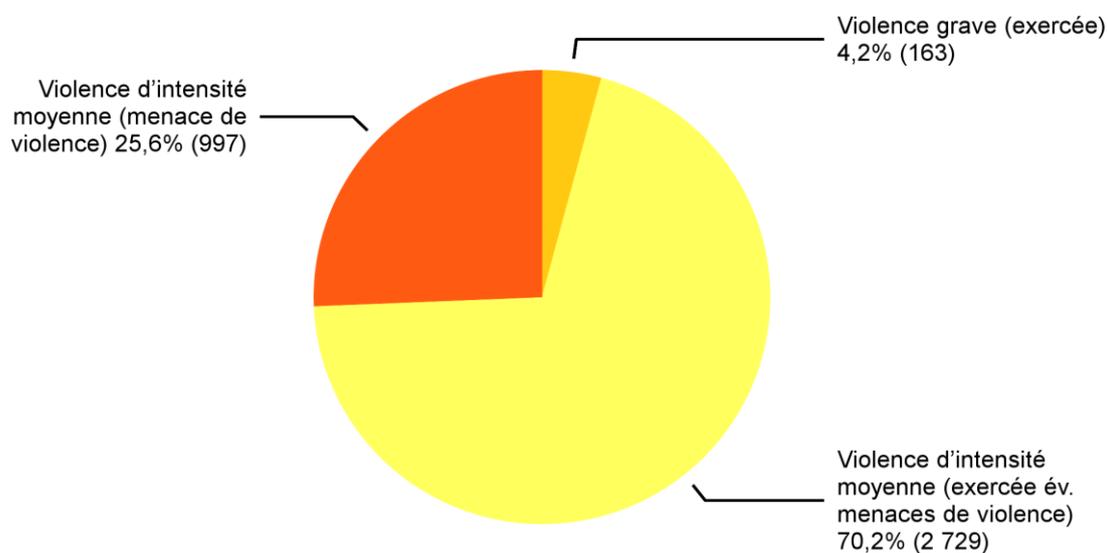
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	4 089	83,6%	3 889	83,7%	-5%
Violence grave (exercée)	145	80,0%	163	74,8%	12%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	8	100,0%	16	87,5%	100%
Homicides avec arme à feu	2	100,0%	4	100,0%	100%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	4	100,0%	–
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	3	33,3%	200%
Homicides avec violence physique	2	100,0%	3	100,0%	50%
Homicides autre instrument	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	70	67,1%	88	71,6%	26%
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	50,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	19	89,5%	22	90,9%	16%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Lés. corp. graves avec violence physique	23	73,9%	36	94,4%	57%
Lés. corp. graves autre instrument	23	39,1%	25	28,0%	9%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	3	0,0%	–
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	65	90,8%	58	77,6%	-11%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	100,0%	1	0,0%	-50%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 913	84,7%	2 729	85,2%	-6%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	641	80,8%	571	82,0%	-11%
Voies de fait (Art. 126)	1 112	93,3%	1 055	91,8%	-5%
Participation à rixe (Art. 133) ⁴	77	100,0%	150	100,0%	95%
Participation à agression (Art. 134) ⁴	112	70,5%	117	76,1%	4%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	228	34,6%	208	41,8%	-9%
Contrainte (Art. 181)	199	87,9%	182	94,5%	-9%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	21	71,4%	26	84,6%	24%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	78,6%	37	94,6%	-12%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	481	94,2%	382	86,9%	-21%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	1	0,0%	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 031	81,1%	997	81,1%	-3%
Menaces (Art. 180)	883	92,3%	836	94,1%	-5%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	148	14,2%	161	13,7%	9%

© OFS, Neuchâtel 2016

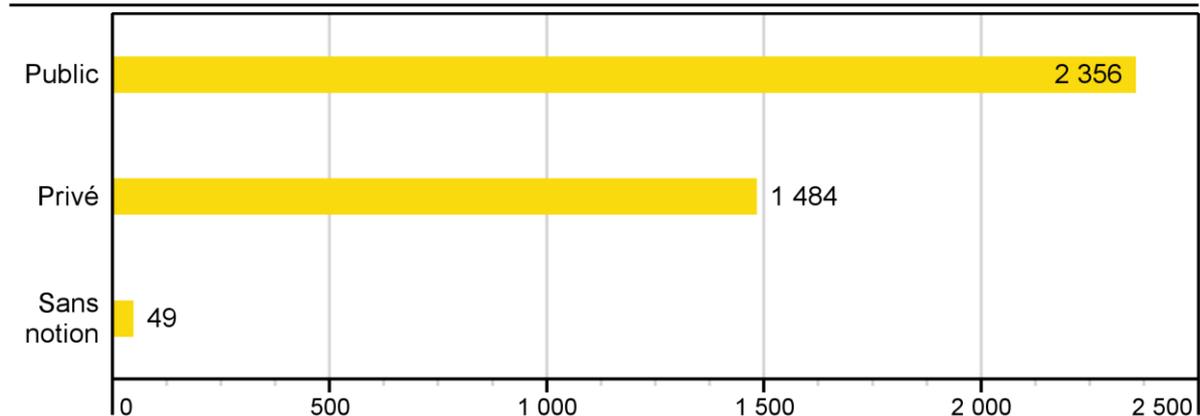
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁴ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2016

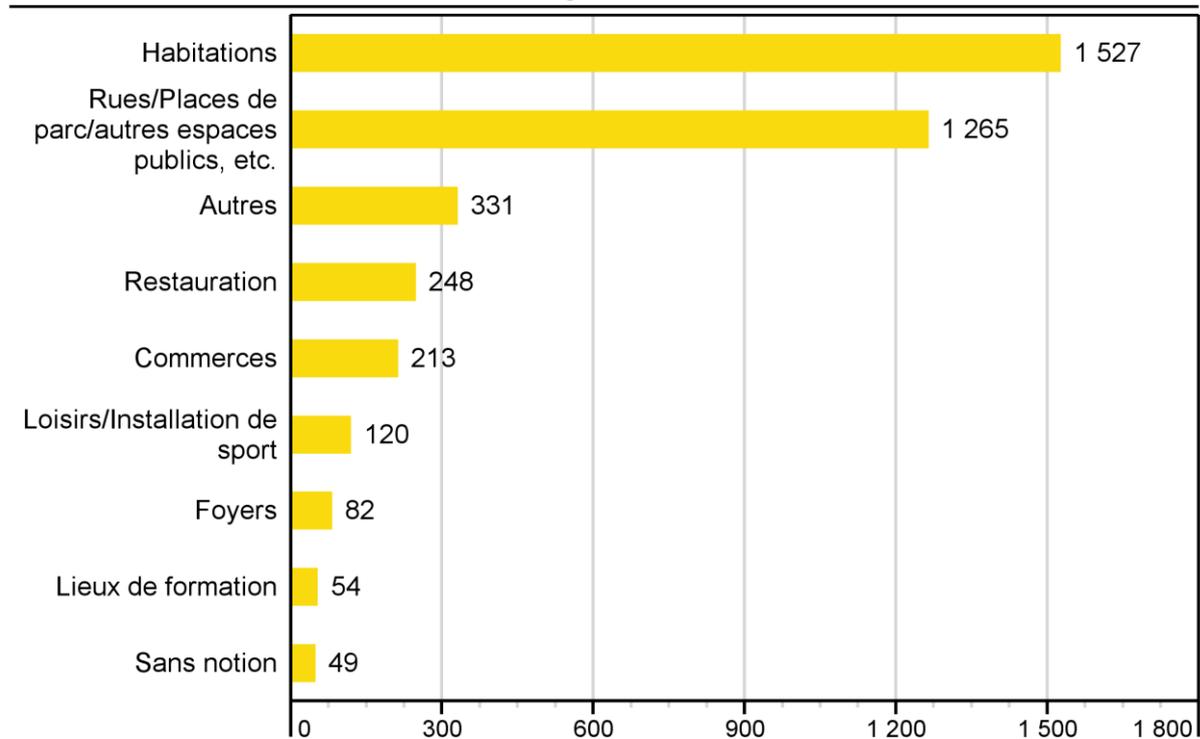
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

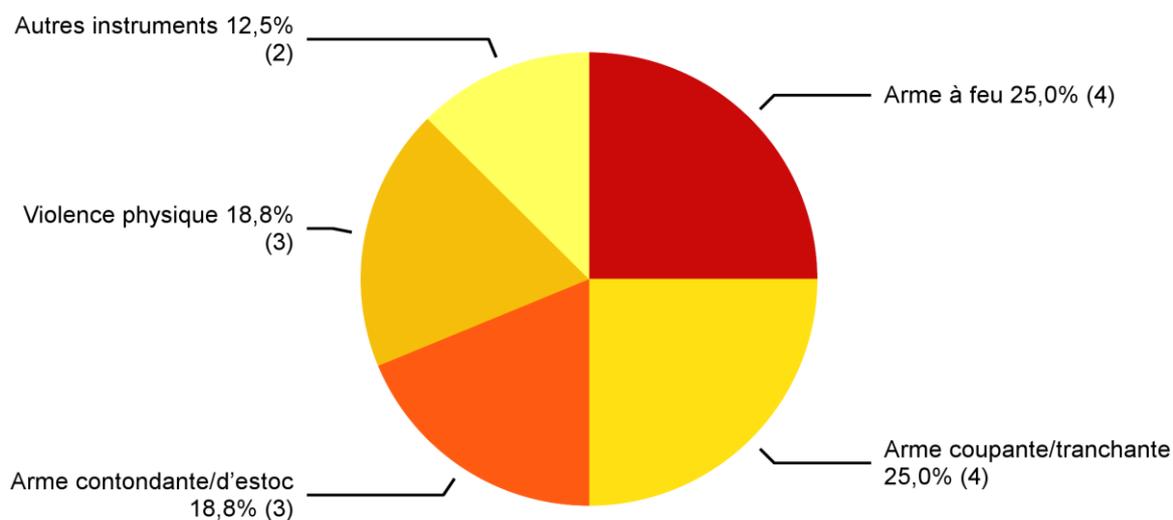
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 11.2.2016

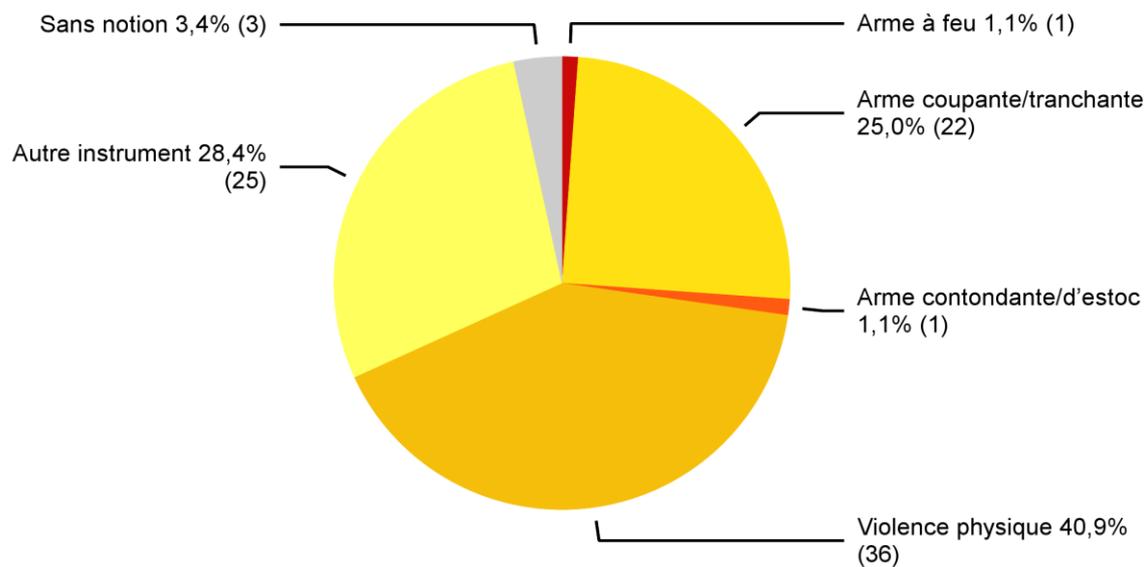
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 272	216	432	1 624	1 867	976	743
Violence grave (exercée)	132	17	40	75	128	73	51
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	16	0	1	15	15	10	8
Homicides arme à feu	7	0	0	7	7	6	4
Homicides arme coupante/tranchante	3	0	1	2	2	3	3
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	1
Homicides violence physique	3	0	0	3	3	0	0
Homicides autre instrument	2	0	0	2	2	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	73	12	33	28	70	41	27
Lés. corp. grav. arme à feu	1	0	0	1	1	1	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	21	3	6	12	20	15	8
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	0
Lés. corp. grav. violence physique	43	7	24	12	41	20	15
Lés. corp. graves autre instrument	7	2	3	2	7	4	4
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	43	5	6	32	43	22	16
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	1 881	187	369	1 325	1 524	786	594
Lésions corporelles simples (Art. 123)	474	51	126	297	409	197	153
Voies de fait (Art. 126)	912	75	117	720	698	396	330
Participation à rixe (Art. 133)	144	7	67	70	128	72	38
Participation à agression (Art. 134)	79	21	39	19	76	39	32
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	88	18	33	37	78	41	21
Contrainte (Art. 181)	163	15	22	126	125	49	39
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	28	1	7	20	20	11	11
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	36	13	5	18	34	17	14
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	235	23	53	159	198	78	45
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	746	52	94	600	640	377	305
Menaces (Art. 180)	716	44	89	583	613	359	290
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	30	8	5	17	27	18	15

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	2 991	302	522	2 134	1 778	1 180	33
Violence grave (exercée)	156	18	40	98	82	74	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	16	1	1	14	10	6	0
Homicides avec arme à feu	4	0	0	4	3	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	4	0	1	3	3	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	3	0	0	3	2	1	0
Homicides avec violence physique	3	0	0	3	1	2	0
Homicides autre instrument	2	1	0	1	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	83	3	28	52	72	11	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	1	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	21	1	6	14	20	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	34	2	15	17	31	3	0
Lés. corp. graves autre instrument	24	0	5	19	19	5	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	0	0	3	3	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	57	14	11	32	0	57	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	0	1	0	1	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 342	250	405	1 662	1 398	919	25
Lésions corporelles simples (Art. 123)	560	48	132	380	390	170	0
Voies de fait (Art. 126)	1 017	121	150	746	485	532	0
Participation à rixe (Art. 133)	48	0	28	20	37	11	0
Participation à agression (Art. 134)	64	10	29	25	59	5	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	220	30	58	112	131	69	20
Contrainte (Art. 181)	182	31	24	126	88	93	1
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	26	4	7	15	14	12	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	17	7	13	6	31	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	354	0	18	332	297	53	4
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0	0	1	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	974	76	150	740	504	462	8
Menaces (Art. 180)	814	61	103	643	366	441	7
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	160	15	47	97	138	21	1

© OFS, Neuchâtel 2016

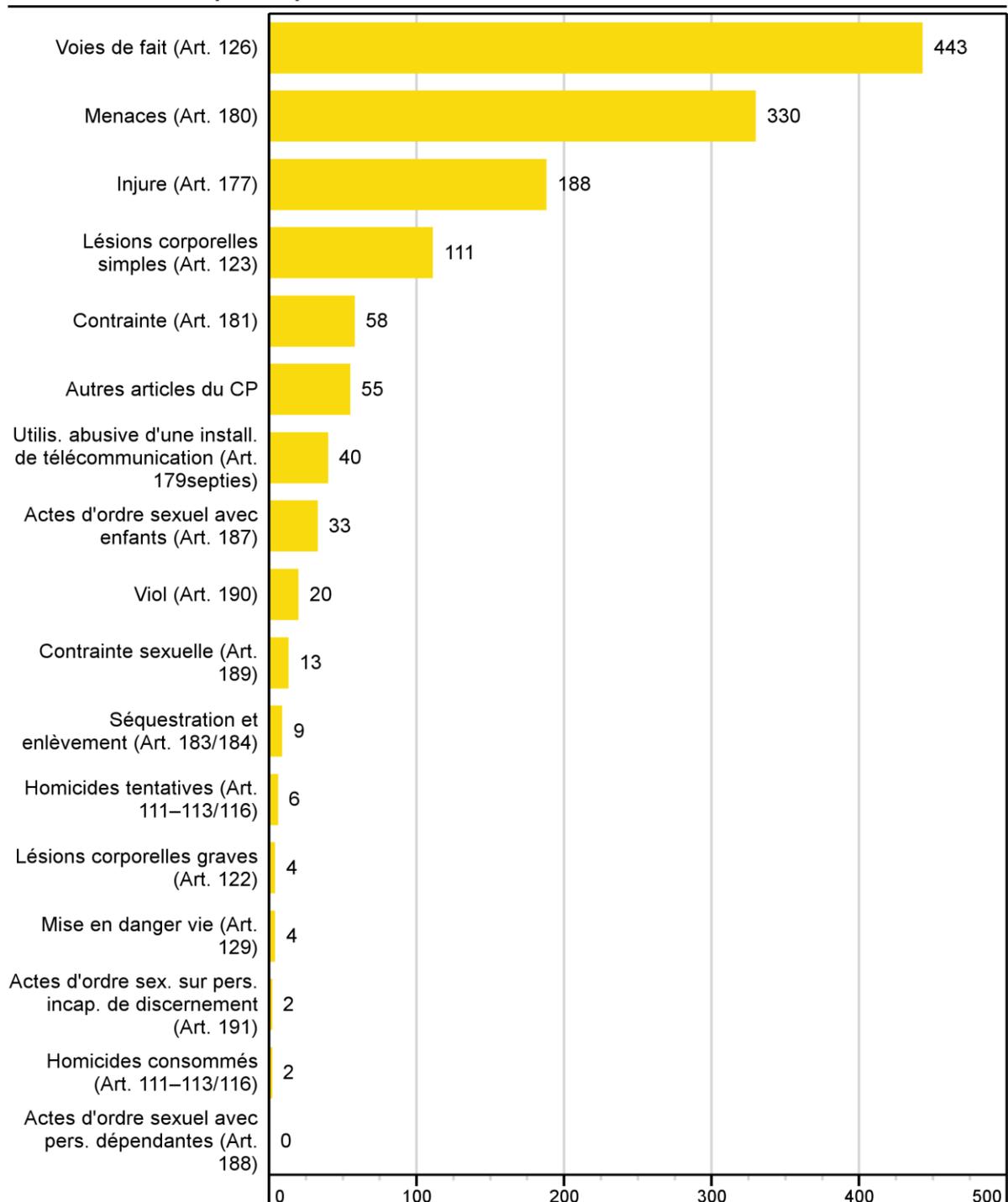
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2014	2015	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 285	1 318	3%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	2	-33%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	6	200%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	4	33%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	110	111	1%
Voies de fait (Art. 126)	430	443	3%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	4	100%
Injure (Art. 177)	161	188	17%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	60	40	-33%
Menaces (Art. 180)	318	330	4%
Contrainte (Art. 181)	55	58	5%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	9	-10%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	24	33	38%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	13	8%
Viol (Art. 190)	33	20	-39%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	2	100%
Autres articles du CP ⁵	61	55	-10%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

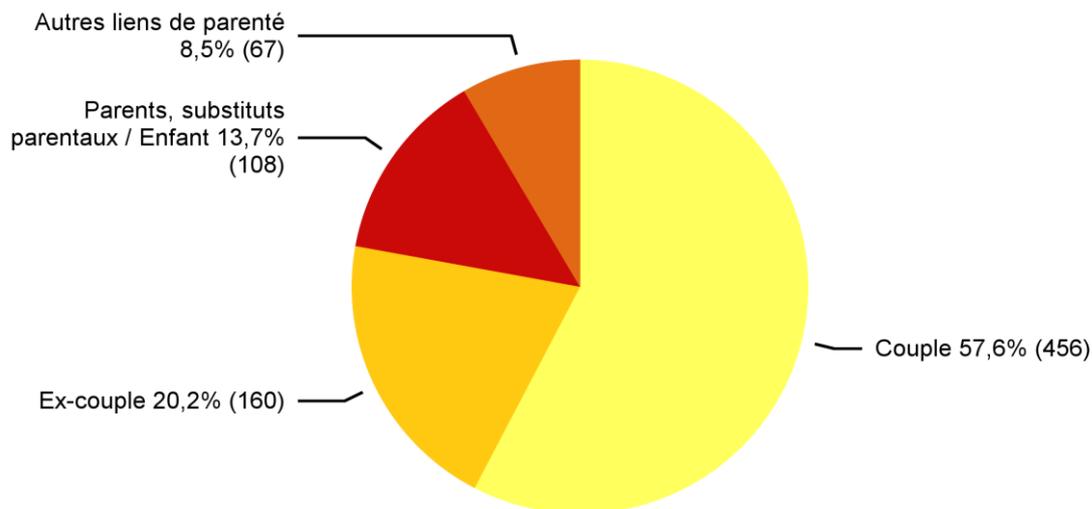
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 32% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁵ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

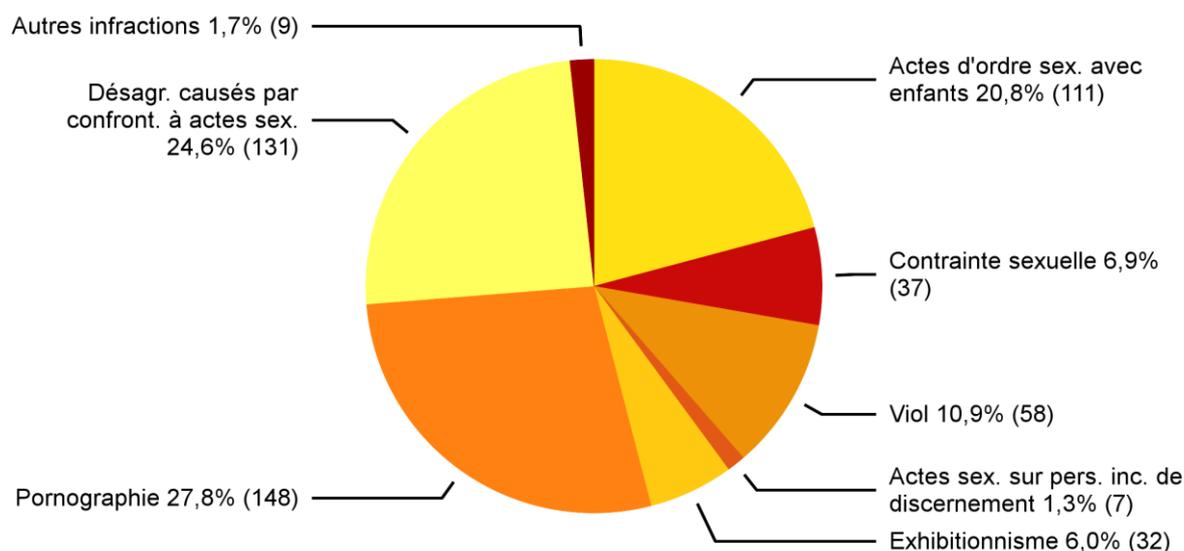
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

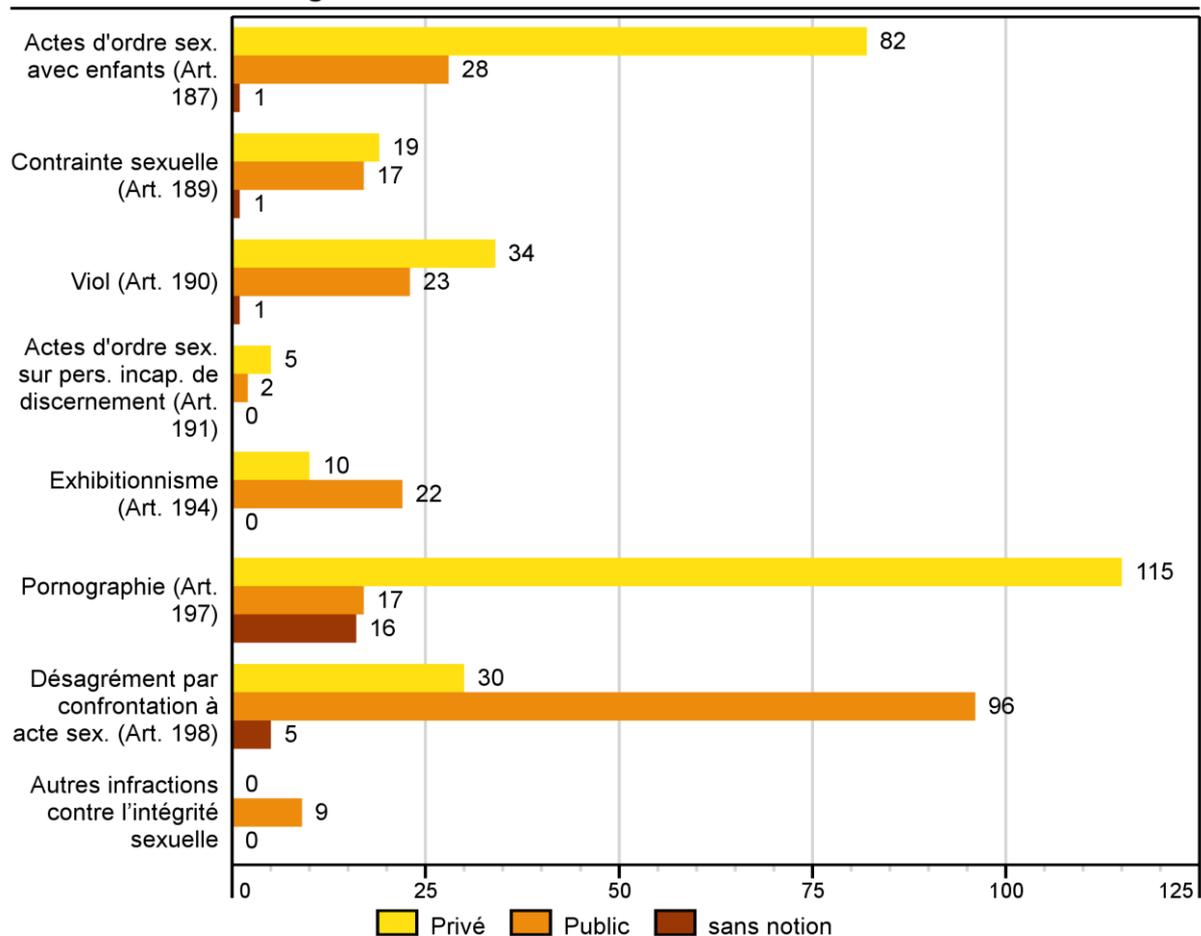
	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	612	82,2%	533	85,6%	-13%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	136	90,4%	111	92,8%	-18%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	78,6%	37	94,6%	-12%
Viol (Art. 190)	65	90,8%	58	77,6%	-11%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	10	100,0%	7	100,0%	-30%
Exhibitionnisme (Art. 194)	42	59,5%	32	75,0%	-24%
Pornographie (Art. 197)	183	96,2%	148	95,3%	-19%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	131	57,3%	131	71,0%	0%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	3	66,7%	9	88,9%	200%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

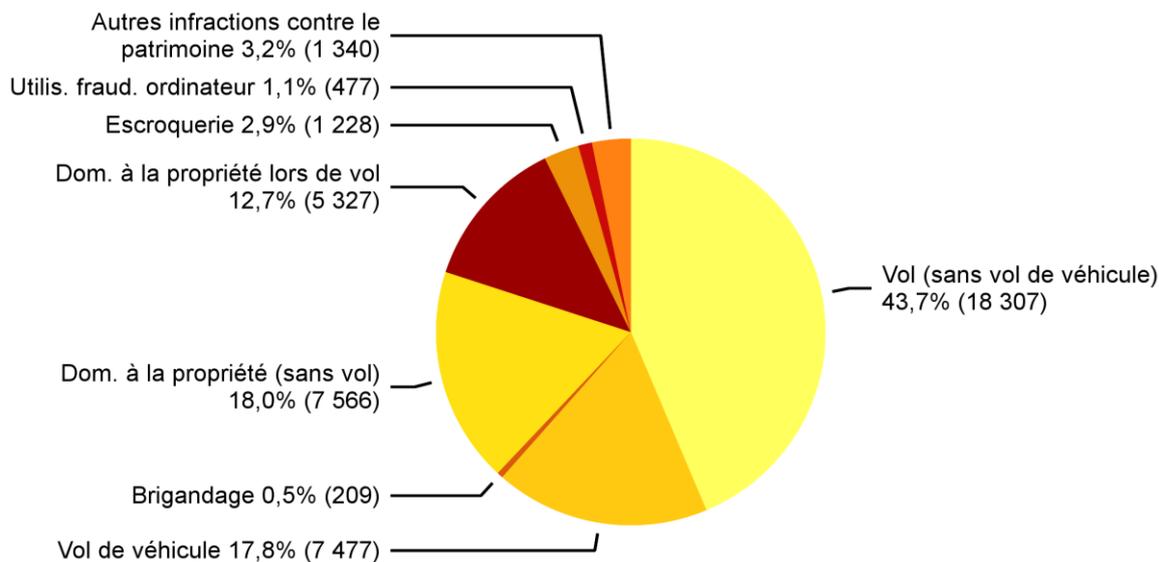
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	44 890	15,8%	41 931	18,9%	-7%
Appropri. illégitime (Art. 137)	204	18,1%	233	15,9%	14%
Abus de confiance (Art. 138)	150	92,7%	147	92,5%	-2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	21 185	18,2%	18 307	22,1%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139)	7 579	2,7%	7 477	6,0%	-1%
Brigandage (Art. 140)	230	35,2%	209	41,6%	-9%
Soustraction de chose (Art. 141)	66	74,2%	58	77,6%	-12%
Soustraction de données (Art. 143)	137	6,6%	179	8,4%	31%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	17	29,4%	18	16,7%	6%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 328	11,9%	7 566	13,7%	3%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 824	10,9%	5 327	14,0%	-9%
Escroquerie (Art. 146)	1 032	63,2%	1 228	59,4%	19%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	429	17,9%	477	28,3%	11%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	47	91,5%	37	78,4%	-21%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	39	87,2%	24	95,8%	-38%
Extorsion et chantage (Art. 156)	148	14,2%	162	13,6%	9%
Gestion déloyale (Art. 158)	19	100,0%	18	100,0%	-5%
Détournement de salaire (Art. 159)	66	93,9%	89	89,9%	35%
Recel (Art. 160)	138	97,8%	128	95,3%	-7%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	27	100,0%	20	95,0%	-26%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	110	99,1%	74	98,6%	-33%
Autres infractions contre le patrimoine	115	38,3%	153	58,2%	33%

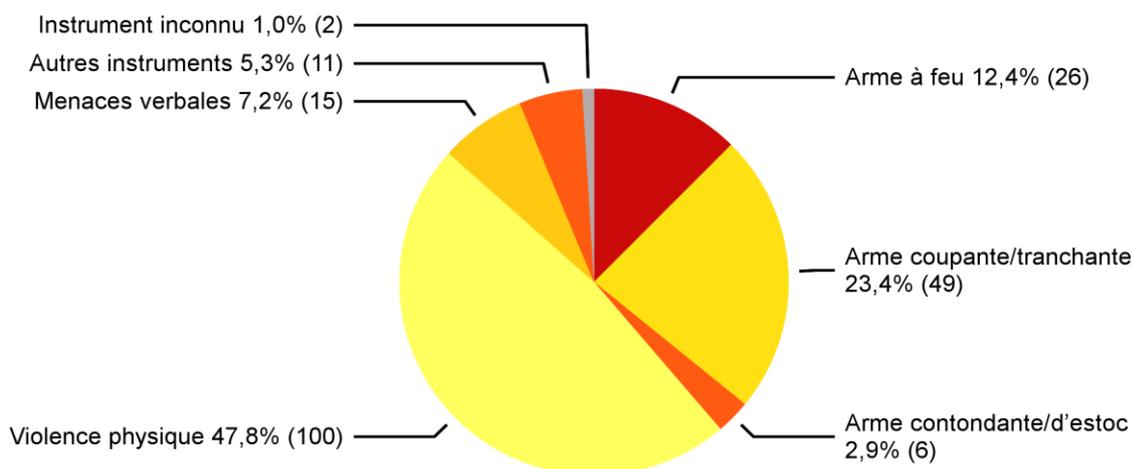
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	230	35,2%	209	41,6%	-9%
Arme à feu	22	13,6%	26	50,0%	18%
Arme coupante / tranchante	61	44,3%	49	46,9%	-20%
Arme contondante / d'estoc	2	0,0%	6	66,7%	200%
Violence physique	118	30,5%	100	36,0%	-15%
Menaces verbales	9	66,7%	15	33,3%	67%
Autres instruments	16	43,8%	11	45,5%	-31%
Instrument inconnu	2	100,0%	2	50,0%	0%

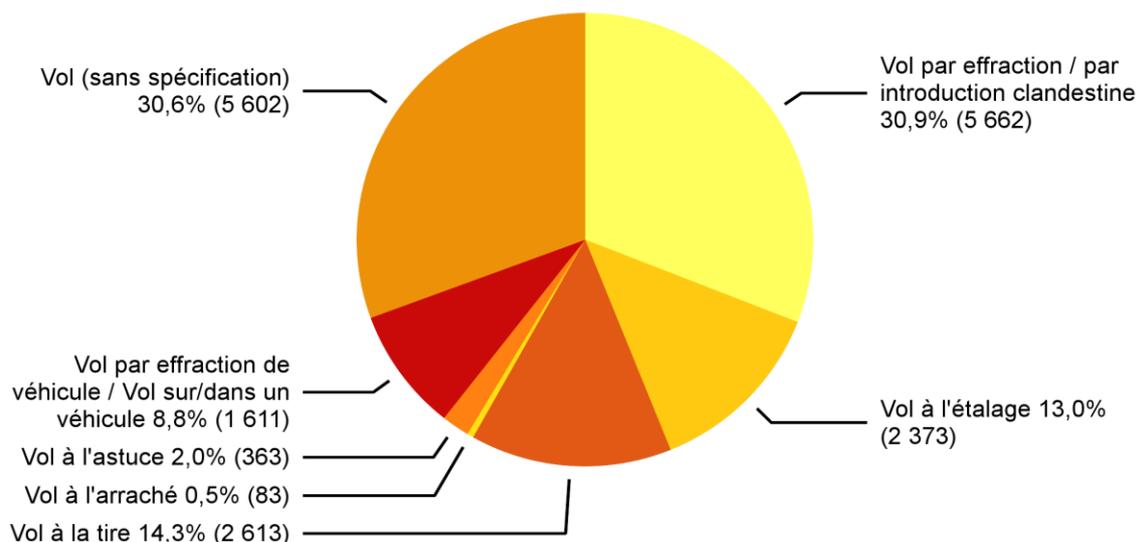
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	21 185	18,2%	18 307	22,1%	-14%
Vol (sans spécification)	6 609	11,4%	5 595	14,3%	-15%
Vol par effraction	4 840	10,4%	4 332	14,2%	-10%
Vol par introduction clandestine	1 088	13,6%	1 330	16,6%	22%
Vol à l'étalage	2 495	84,9%	2 373	89,5%	-5%
Vol à l'arraché	91	19,8%	83	20,5%	-9%
Vol à la tire	3 673	2,5%	2 613	3,3%	-29%
Vol à l'astuce	534	10,9%	363	14,6%	-32%
Vol par effraction de véhicule	955	8,7%	811	6,4%	-15%
Vol sur/dans un véhicule	892	8,5%	800	8,1%	-10%
Vol au préjudice d'un colocataire	8	87,5%	7	71,4%	-13%

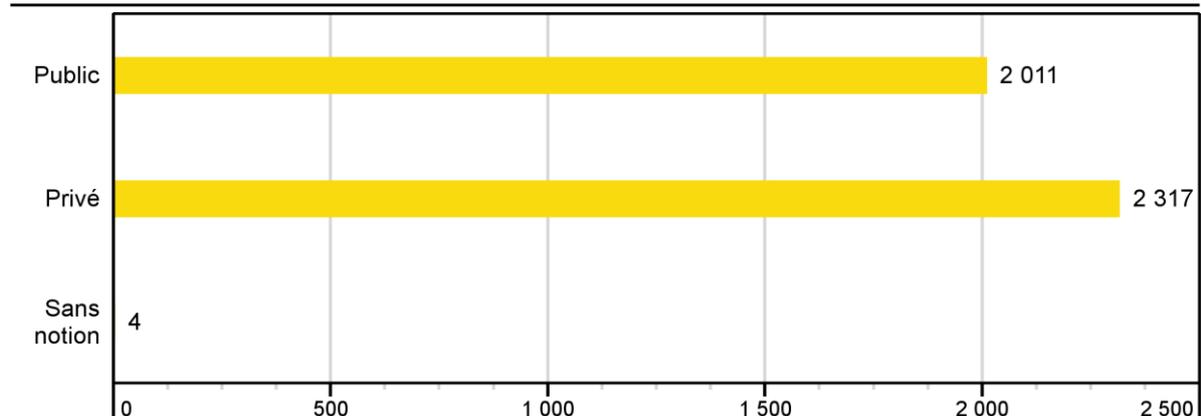
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

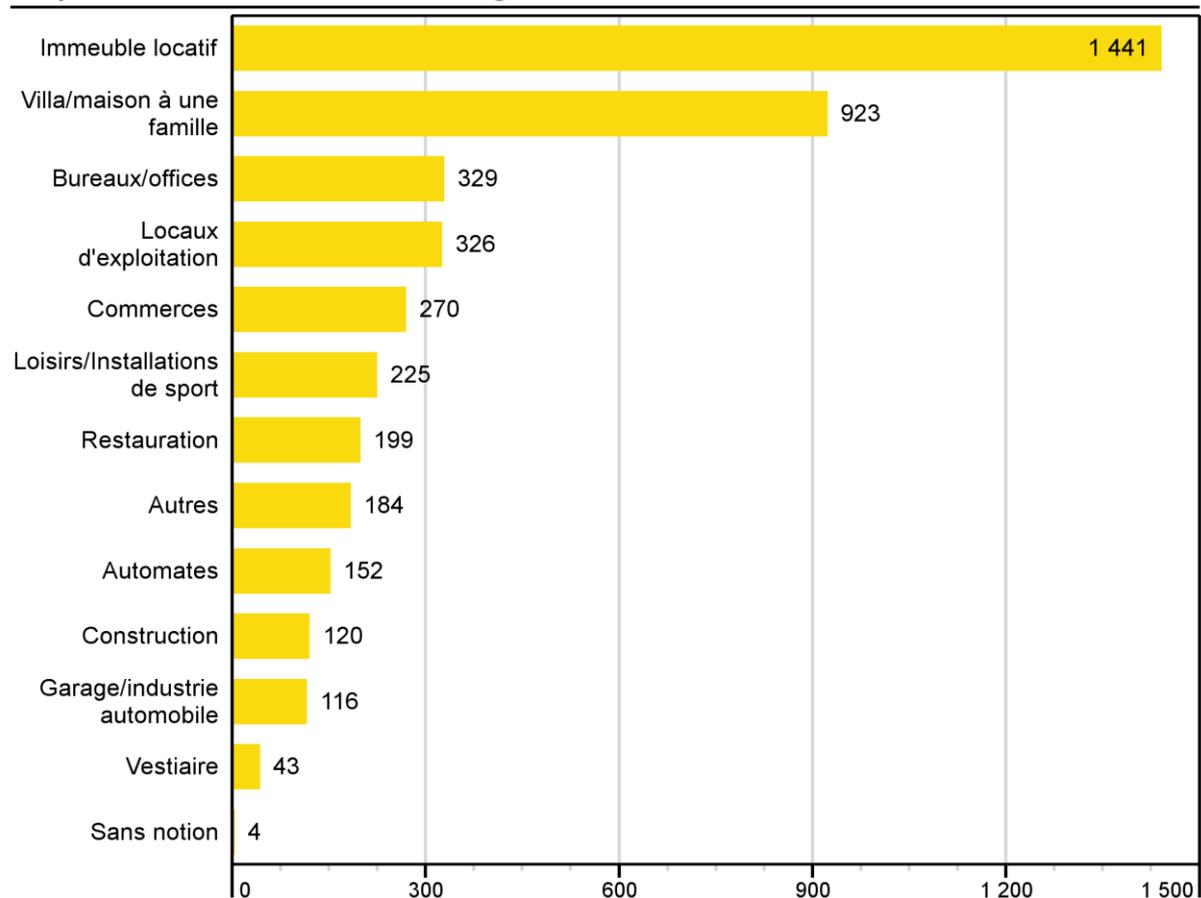
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

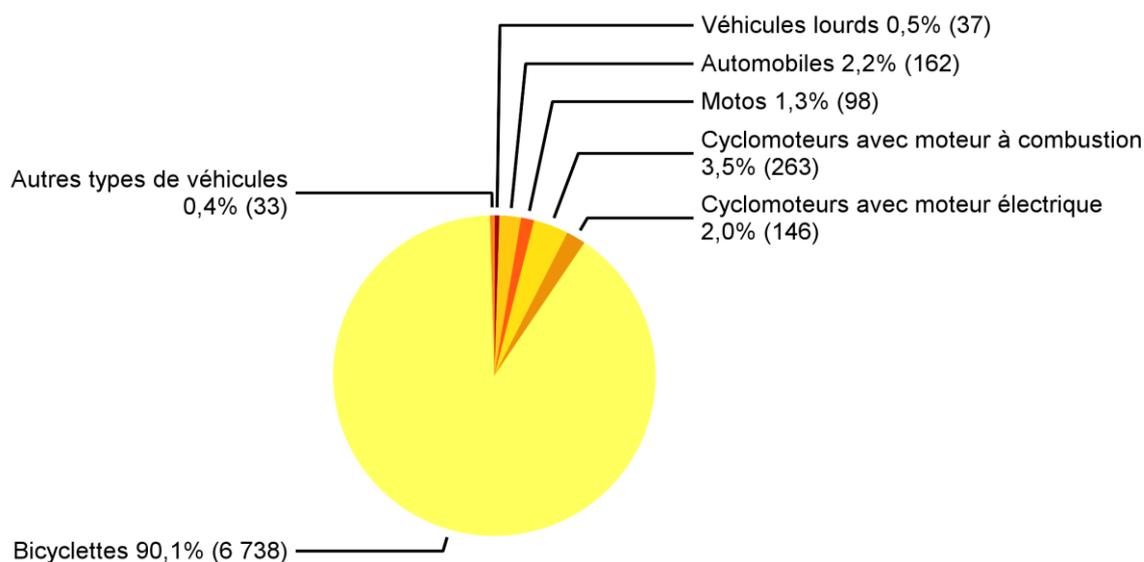
© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	7 579	2,7%	7 477	6,0%	-1%
Véhicules lourds	32	15,6%	37	37,8%	16%
Automobiles	180	35,0%	162	53,7%	-10%
Motos	120	9,2%	98	7,1%	-18%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	286	10,5%	263	16,0%	-8%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	166	0,6%	146	2,1%	-12%
Bicyclettes	6 746	1,3%	6 738	4,4%	0%
Autres véhicules	49	8,2%	33	3,0%	-33%

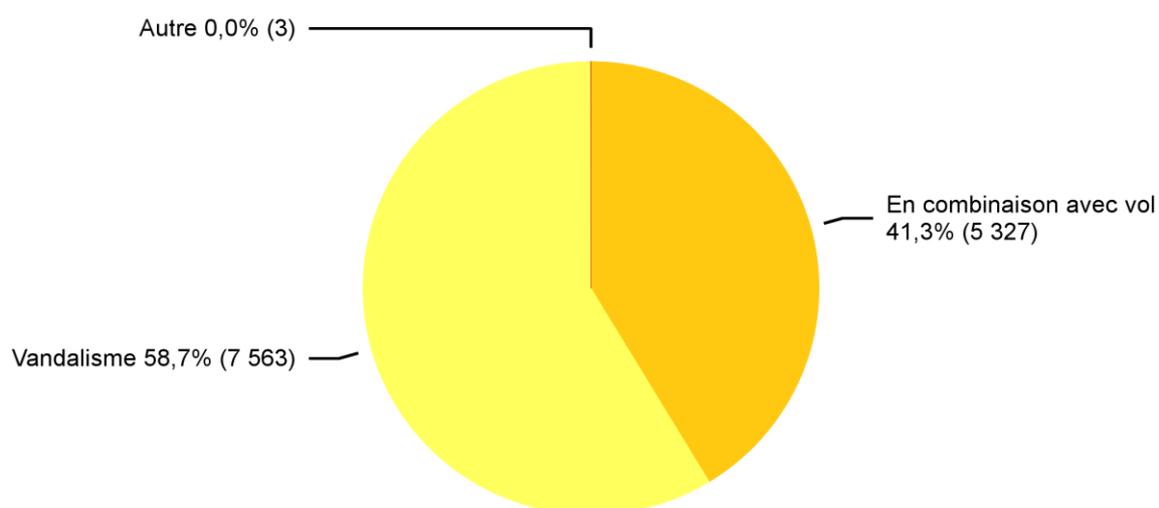
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

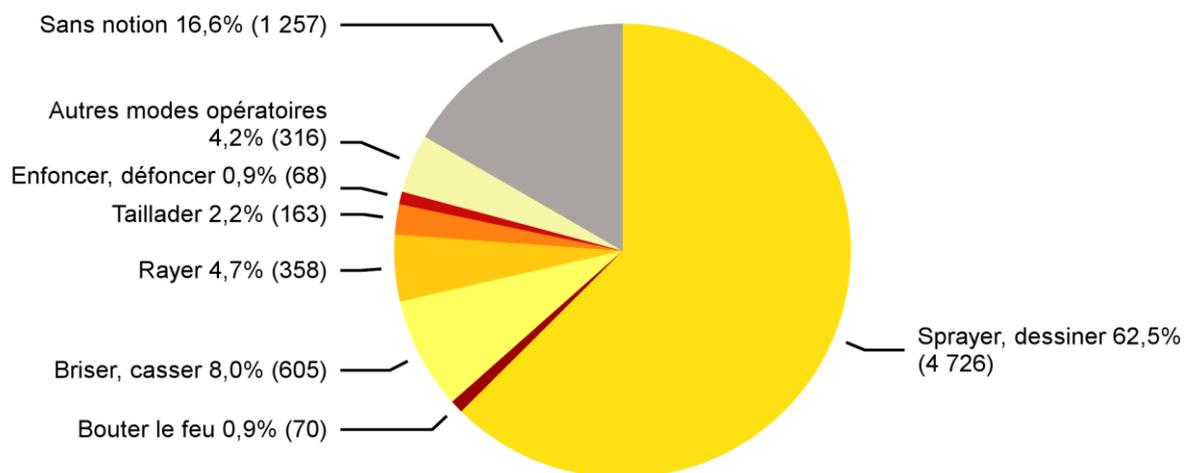
	2014		2015		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	13 152	11,5%	12 893	13,8%	-2%
En combinaison avec vol	5 824	10,9%	5 327	14,0%	-9%
Vandalisme	7 303	11,8%	7 563	13,6%	4%
Autre	25	28,0%	3	33,3%	-88%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 11.2.2016

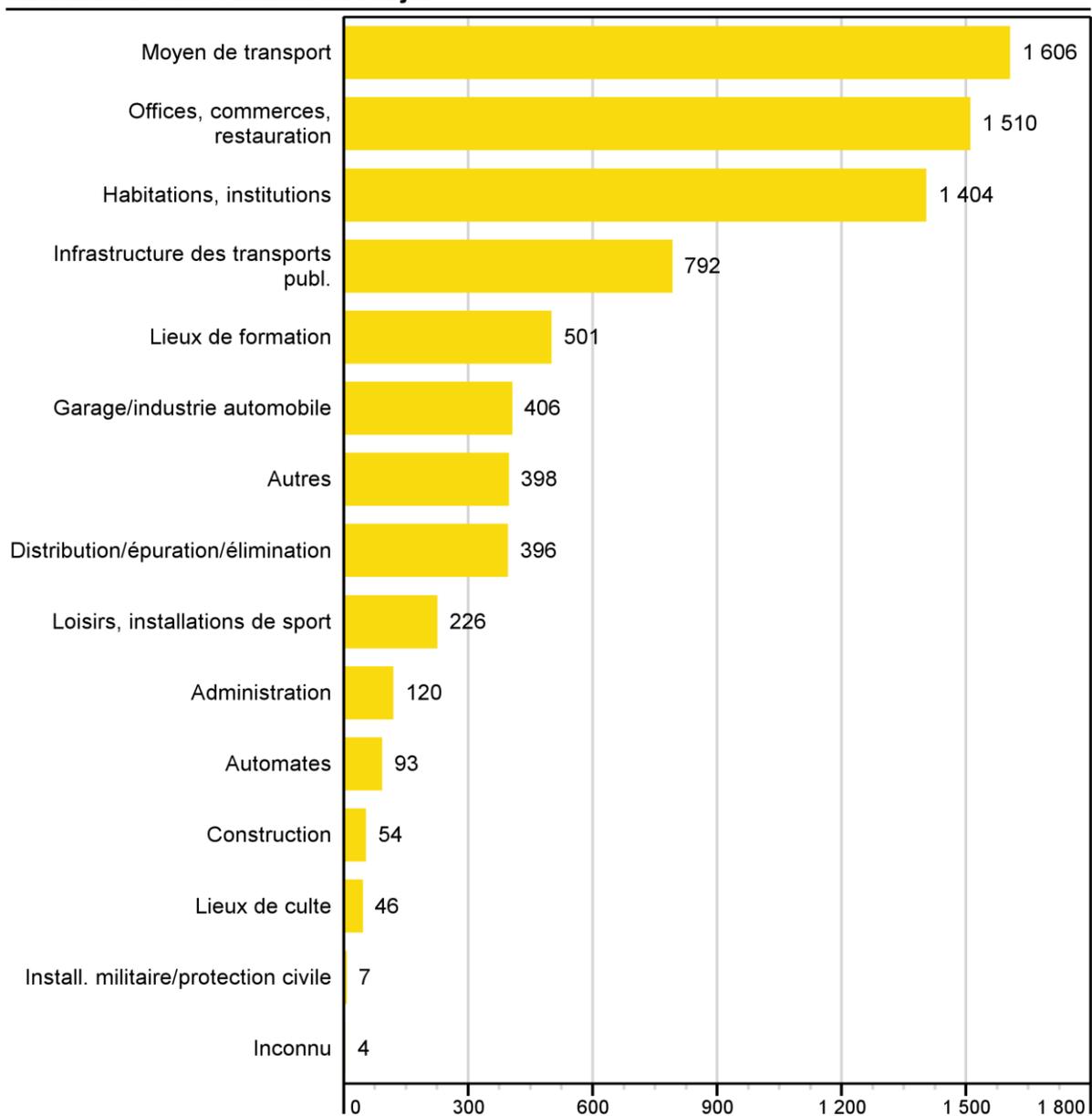
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

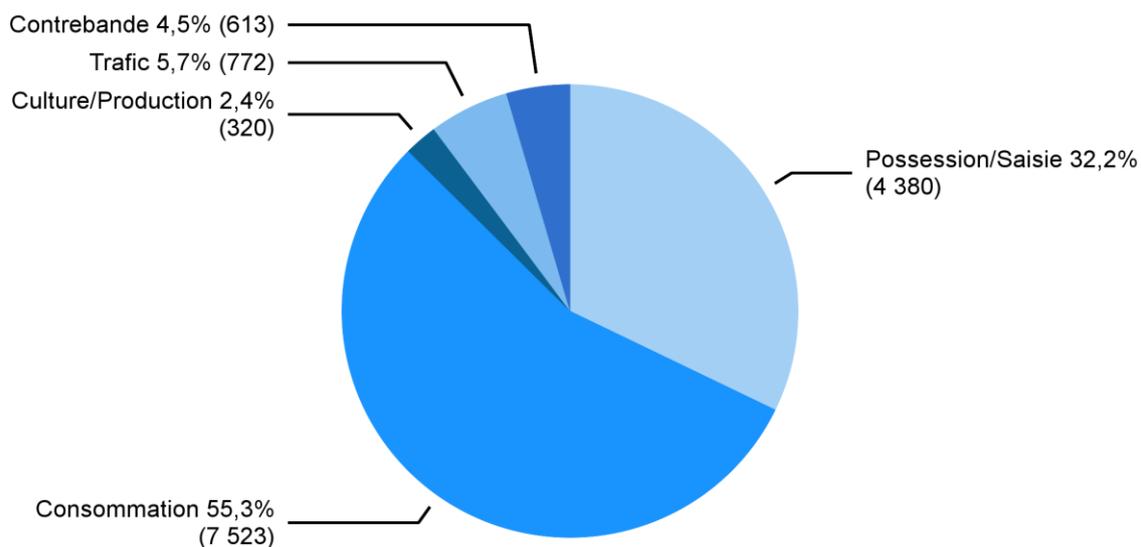
© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	13 484	98,1%	13 608	98,0%	1%
Total possession/saisie	4 089	93,9%	4 380	93,9%	7%
Possession/saisie contravention	3 600	93,4%	3 794	93,5%	5%
Possession/saisie délit	394	98,2%	504	97,6%	28%
Possession/saisie crime	95	94,7%	82	92,7%	-14%
Total consommation	8 008	100,0%	7 523	100,0%	-6%
Total culture/production	325	99,4%	320	99,7%	-2%
Culture/production contravention	158	98,7%	169	100,0%	7%
Culture/production délit	157	100,0%	135	99,3%	-14%
Culture/production crime	10	100,0%	16	100,0%	60%
Total trafic	878	99,4%	772	99,4%	-12%
Trafic délit	652	99,5%	611	99,5%	-6%
Trafic crime	226	99,1%	161	98,8%	-29%
Total contrebande	184	99,5%	613	99,3%	233%
Importation, exportation, transit délit	167	99,4%	606	99,3%	263%
Importation, exportation, transit crime	17	100,0%	7	100,0%	-59%

© OFS, Neuchâtel 2016

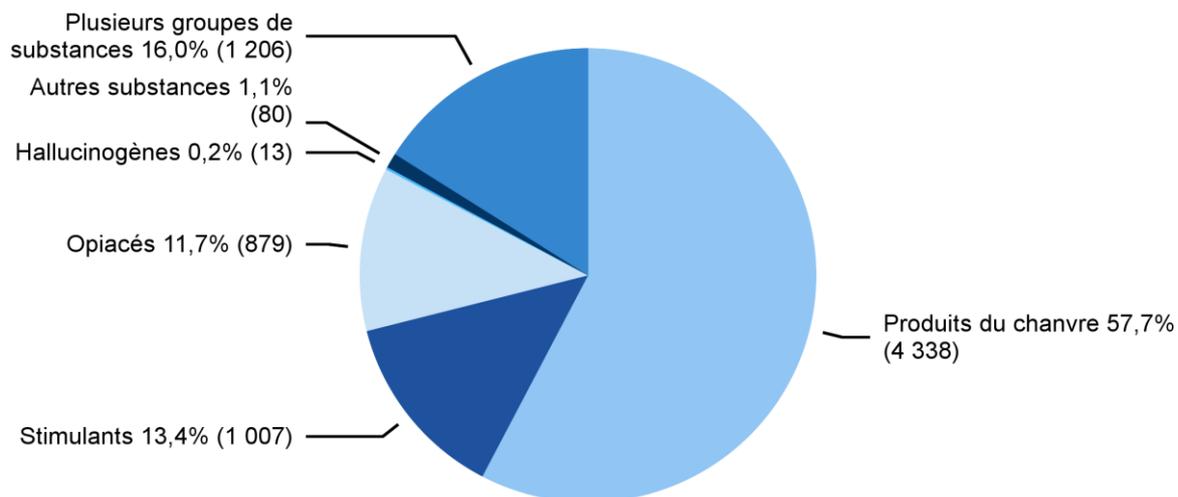
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 11.2.2016

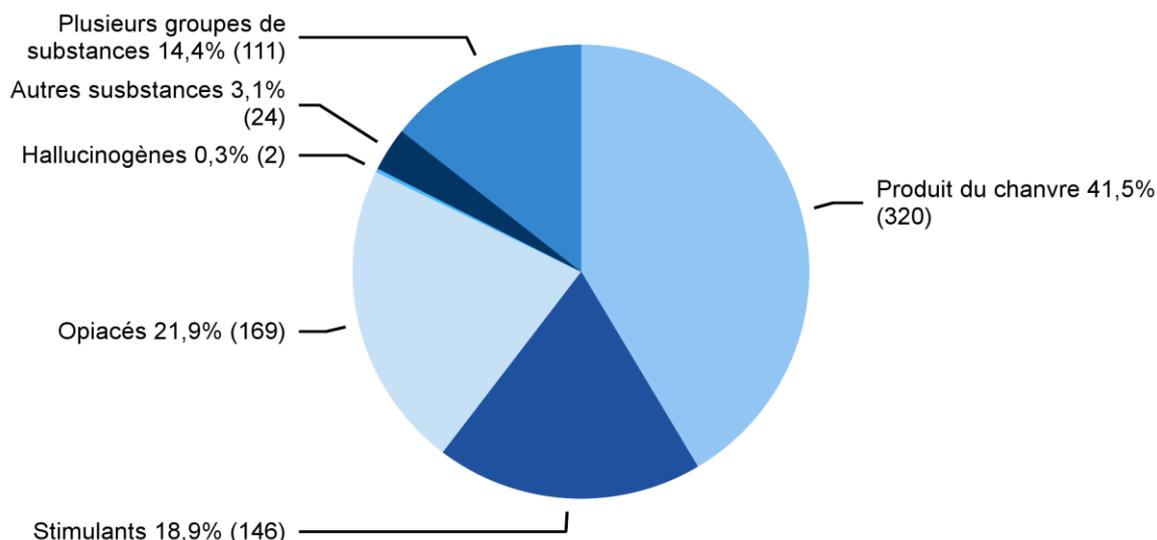
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	2 940	0	36	380	384	701	370	559	339	141	30	0
Étrangers	1 481	0	7	78	129	309	297	445	168	43	5	0
résidents	788	0	5	59	72	144	117	240	115	32	4	0
asile	173	0	1	11	20	46	40	43	9	3	0	0
autres	520	0	1	8	37	119	140	162	44	8	1	0
Suissesses	523	0	10	66	45	100	79	93	89	35	6	0
Étrangères	135	0	3	15	14	31	22	27	21	2	0	0
résidents	114	0	3	14	13	23	16	23	21	1	0	0
asile	3	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0
autres	18	0	0	0	1	7	5	4	0	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	274	0	1	19	35	48	30	57	50	27	7	0
Étrangers	291	0	0	2	28	78	78	61	32	10	2	0
résidents	90	0	0	2	5	15	17	26	16	7	2	0
asile	34	0	0	0	6	11	8	4	5	0	0	0
autres	167	0	0	0	17	52	53	31	11	3	0	0
Suissesses	47	0	0	3	2	3	11	11	8	9	0	0
Étrangères	17	0	0	0	0	5	4	5	3	0	0	0
résidents	13	0	0	0	0	3	2	5	3	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	512	78	19	2	5	0	616
Suisses	428	63	16	0	4	0	511
Étrangers	84	15	3	2	1	0	105
résidents	66	12	2	2	0	0	82
asile	11	2	1	0	0	0	14
autres	7	1	0	0	1	0	9
Total adultes	3 965	608	180	70	107	47	4 977
Suisses	2 651	392	98	47	64	32	3 284
Étrangers	1 314	216	82	23	43	15	1 693
résidents	695	114	39	10	22	9	889
asile	129	38	9	2	5	2	185
autres	490	64	34	11	16	4	619

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2014	2015	Différence
Hommes	5	5	0%
Femmes	2	1	-50%
Adultes	7	6	-14%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	7	6	-14%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	7	6	-14%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	570	–	112,554	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	68	–	0,008	–	1 959
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	130	–	–	–	5 596
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	42	–	27,079	–	499
Haschisch	429	17	36,528	–	–
Huile de haschisch	8	–	0,110	580	–
Marijuana	2 322	617	171,140	–	7
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	156	133	7,165	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	121	2 265	4,008	–	–
Khat	9	–	61,834	–	–
Feuilles de coca	1	–	0,036	–	–
Cocaïne	525	–	11,227	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	49	1 471	0,148	–	–
Méphédron	3	–	0,028	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	700	–	12,388	0	–
Morphine-/héroïne-base	1	33	–	–	–
Opium	2	–	0,032	–	–
Méthadone	11	1	0,090	741	–
Autres produits de substitution	3	4	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	45	38	0,804	–	–
LSD	28	327	0,026	–	–
Mescaline	3	–	0,005	–	11
Autres hallucinogènes	15	7	3,319	500	–
Autres substances					
GHB/GBL	5	–	–	2 640	–
Autres substances stupéfiantes	9	15	0,077	200	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	220	3 087	0,065	1	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	12	–	4,377	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

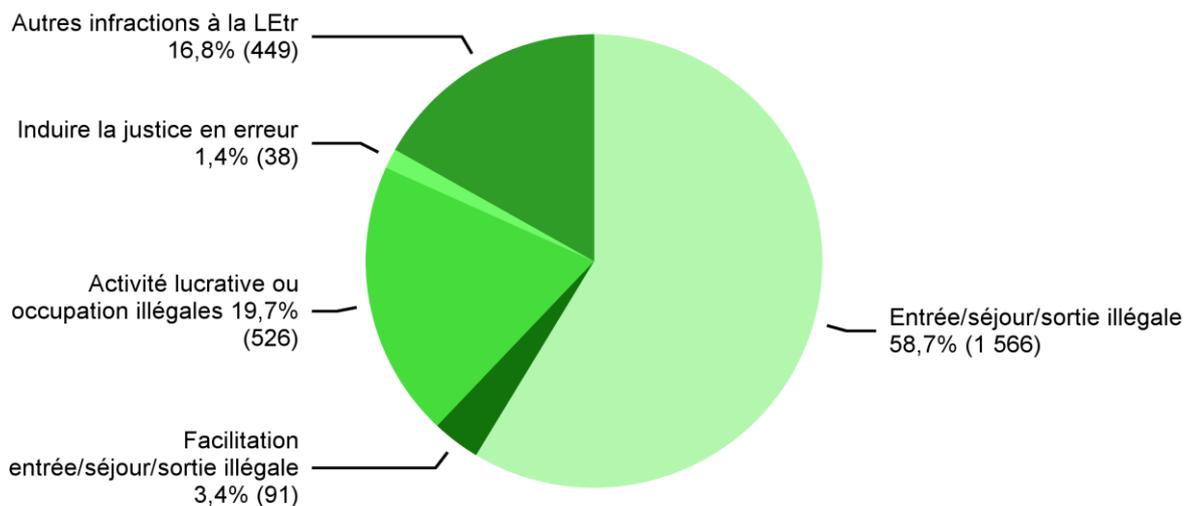
© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	3 322	100,0%	2 670	100,0%	-20%
Total entrée/séjour/sortie illégal	2 159	100,0%	1 566	100,0%	-27%
Viol. des dispo. sur l'entrée	398	100,0%	360	100,0%	-10%
Séjour illégal	1 753	100,0%	1 200	100,0%	-32%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	1	100,0%	3	100,0%	200%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	7	100,0%	3	100,0%	-57%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	113	100,0%	91	100,0%	-19%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	89	100,0%	88	100,0%	-1%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	17	100,0%	0	–	-100%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	7	100,0%	3	100,0%	-57%
Total activité lucrative ou occupation illégales	495	100,0%	526	100,0%	6%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	340	100,0%	332	100,0%	-2%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	43	100,0%	33	100,0%	-23%
Occupation d'étrangers non autorisée	103	100,0%	155	100,0%	50%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	5	100,0%	6	100,0%	20%
Changement d'emploi sans autoris.	4	100,0%	0	–	-100%
Total induire la justice en erreur	62	100,0%	38	100,0%	-39%
Fausses indications/dissimulation de faits	48	100,0%	31	100,0%	-35%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	14	100,0%	7	100,0%	-50%
Total autres infractions à la LEtr	493	100,0%	449	100,0%	-9%
Non-respect assign. lieu de résidence	350	100,0%	330	100,0%	-6%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	110	100,0%	88	100,0%	-20%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Non-respect des conditions de l'autorisation	6	100,0%	7	100,0%	17%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	16	100,0%	17	100,0%	6%
Autres infractions à la LEtr	8	100,0%	6	100,0%	-25%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Code pénal (CP)	67 800	61 634	64 774	69 004	67 222	58 826	55 935
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 537	14 252	14 210	14 596	13 590	13 484	13 608
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 129	2 648	2 610	2 828	3 011	3 322	2 670

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général du Code pénal	67 800	61 634	64 774	69 004	67 222	58 826	55 935
Total vie et intégrité corporelle	2 568	2 623	2 628	2 565	2 300	2 177	2 160
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	5	8	5	10	5	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	13	13	4	14	8	3	12
Lésions corporelles graves (Art. 122)	39	53	78	94	78	70	88
Lésions corporelles simples (Art. 123)	702	749	775	710	641	641	571
Total patrimoine	52 733	46 770	49 228	52 202	51 635	44 890	41 931
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 162	20 617	23 480	26 339	25 653	21 185	18 307
dont vol par effraction	5 397	5 041	5 582	5 761	6 202	4 840	4 332
dont vol à l'arrachée	113	108	182	160	170	91	83
Vol de véhicule (Art. 139) ⁶	9 872	8 777	9 085	7 655	7 589	7 579	7 477
Brigandage (Art. 140)	675	276	296	294	341	230	209
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	10 706	8 920	7 548	7 524	7 119	7 328	7 566
Escroquerie (Art. 146)	914	667	610	1 003	1 058	1 032	1 228
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	26	26	18	138	148	162
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	133	143	76	114	132	149	101
Total honneur, domaine secret ou privé	1 307	1 437	1 296	1 541	1 377	1 473	1 465
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	260	276	256	245	238	253	274
Total liberté	7 491	7 194	7 647	7 853	8 067	6 833	7 187
Menaces (Art. 180)	1 033	1 007	996	1 040	945	883	836
Contrainte (Art. 181)	215	204	273	223	164	199	182
Traite d'êtres humains (Art. 182)	8	8	3	21	15	0	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	37	32	37	30	40	21	26
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	519	534	777	735	550	516	511
Total intégrité sexuelle	635	499	603	598	605	612	533
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	164	110	139	124	118	136	111
Viol (Art. 190)	55	56	70	52	55	65	58
Exhibitionnisme (Art. 194)	77	55	42	60	56	42	32
Pornographie (Art. 197)	120	104	105	120	165	183	148
Total danger collectif	336	392	391	365	335	349	344
Incendie intentionnel (Art. 221)	113	135	157	99	107	97	122
Total autorité publique	1 328	1 496	1 732	2 125	1 571	1 322	1 151
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	458	397	492	740	586	481	382
Total administration de la justice	183	156	153	174	191	194	204
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	31	37	28	36	64	64	79
Autres Code pénal	1 219	1 067	1 096	1 581	1 141	976	960

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par arrondissement administratif

Code pénal: infractions par arrondissement administratif

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	32 922	29 191	32 222	34 249	32 458	27 489	25 802
Arrondissement administratif Biel/Bienne	11 621	10 533	10 841	11 269	11 077	9 280	9 462
Arrondissement administratif Thoun	5 518	4 782	4 483	4 746	4 706	4 832	4 254
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 785	3 539	3 441	4 002	4 177	3 741	3 328
Arrondissement administratif Emmental	3 615	3 529	3 380	3 434	3 341	3 065	3 193
Arrondissement administratif Jura bernois	2 379	2 384	2 378	2 901	2 626	2 668	2 645
Arrondissement administratif Seeland	2 858	2 822	2 963	3 247	3 522	2 989	2 612
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 981	2 813	3 254	2 982	2 751	2 473	2 280
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 389	1 391	1 261	1 427	1 420	1 335	1 357
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	732	638	518	518	573	471	490
Inconnu BE	–	12	33	229	571	483	512

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 35: Code pénal: infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bern	21 198	18 426	21 388	22 652	21 383	17 936	16 746
Biel/Bienne	8 596	8 205	8 419	8 957	8 493	7 137	7 222
Thun	3 543	3 149	3 069	3 039	3 016	3 034	2 647
Köniz	2 344	2 088	2 078	2 452	2 418	1 815	1 658
Langenthal	1 251	1 297	1 140	1 320	1 550	1 301	1 299
Burgdorf	1 070	1 036	1 033	854	951	857	929
Interlaken	1 104	1 003	1 327	1 119	1 233	997	813
Lyss	855	924	1 127	940	1 000	836	808
Ostermundigen	1 043	1 052	1 080	872	968	801	736
Zollikofen	589	546	560	502	582	426	652
Spiez	524	559	599	599	627	592	613
Muri bei Bern	764	708	707	877	733	672	607
Moutier	475	467	492	597	508	622	579
Steffisburg	641	522	459	494	482	610	567
Ittigen	563	628	629	745	661	546	518
Nidau	847	718	780	570	703	521	514
Worb	510	519	505	599	521	435	381
Münsingen	656	550	450	502	464	408	369
Münchenbuchsee	496	433	433	370	373	323	349
Herzogenbuchsee	446	373	398	345	422	312	346
Langnau im Emmental	343	363	376	317	283	334	332
Belp	453	380	455	437	369	410	328
Brügg	599	368	398	287	350	295	328
La Neuveville	377	285	272	332	302	269	321
Saanen	445	354	334	296	310	276	275
Saint-Imier	260	388	287	426	389	358	271
Moosseedorf	216	225	245	288	267	268	265
Matten bei Interlaken	267	275	338	273	235	211	264
Urtenen-Schönbühl	313	208	260	298	281	317	262
Pieterlen	264	195	151	210	211	153	245
Tavannes	157	179	196	191	174	198	244
Wohlen bei Bern	297	295	272	385	400	186	240
Kirchberg (BE)	362	329	283	310	300	264	222
Aarberg	257	248	259	357	285	217	214
Uetendorf	286	266	206	300	224	206	206
Schwarzenburg	187	179	191	190	125	161	204
Unterseen	423	294	381	323	271	248	203
Lengnau (BE)	204	198	189	238	229	180	202
Konolfingen	203	225	208	255	227	191	199
Heimberg	299	276	177	213	222	223	198
Autres communes	14 073	12 901	12 623	14 673	14 680	13 680	12 559

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 36: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions à la LStup⁷	13 537	14 252	14 210	14 596	13 590	13 484	13 608
Total possession/saisie	4 449	4 720	4 863	4 685	4 328	4 089	4 380
Possession/saisie contravention	3 886	4 224	4 368	4 313	3 880	3 600	3 794
Possession/saisie délit	507	435	436	296	350	394	504
Possession/saisie crime	56	61	59	76	98	95	82
Total consommation	7 773	8 227	8 262	8 666	8 113	8 008	7 523
Total culture/production	293	298	291	319	259	325	320
Culture/production contravention	155	187	185	176	134	158	169
Culture/production délit	94	82	98	106	100	157	135
Culture/production crime	44	29	8	37	25	10	16
Total trafic	981	953	736	839	764	878	772
Trafic délit	761	722	614	692	577	652	611
Trafic crime	220	231	122	147	187	226	161
Total contrebande	41	54	58	87	126	184	613
Importation, exportation, transit délit	27	35	51	85	104	167	606
Importation, exportation, transit crime	14	19	7	2	22	17	7

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 768	8 001	8 391	7 914	7 720	7 973	7 901
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 451	2 665	2 792	3 069	2 252	2 148	2 087
Arrondissement administratif Thourne	1 134	1 315	1 016	1 055	1 123	989	947
Arrondissement administratif Emmental	437	460	441	455	585	539	638
Arrondissement administratif Haute-Argovie	385	472	396	426	519	594	546
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	411	444	346	596	413	356	385
Arrondissement administratif Jura bernois	273	261	212	314	306	340	382
Arrondissement administratif Seeland	333	207	252	392	329	280	339
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	220	330	248	281	273	203	247
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	125	97	115	92	60	33	90
Inconnu BE	–	0	1	2	10	29	46

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bern	6 866	6 967	7 359	6 756	6 433	6 284	6 127
Biel/Bienne	2 289	2 495	2 572	2 817	2 007	1 950	1 821
Thun	860	972	730	763	842	669	650
Burgdorf	215	180	150	132	239	195	220
Langenthal	118	200	155	195	233	217	213
Köniz	104	203	144	170	164	227	202
Ostermundigen	65	72	123	115	92	138	152
Ittigen	90	60	81	83	81	167	125
Interlaken	187	193	158	276	194	150	117
Zollikofen	32	36	33	53	85	113	114
Worb	43	42	70	65	59	104	107
Spiez	106	119	111	107	113	101	104
Steffisburg	92	129	165	120	126	123	95
Nidau	44	52	58	96	78	65	90
Lyss	94	63	103	132	112	101	89
Saint-Imier	55	48	45	70	90	89	89
Vechigen	6	31	9	13	8	33	84
Langnau im Emmental	51	56	63	46	73	73	78
Münsingen	55	29	82	125	85	147	78
Saanen	78	61	83	59	28	19	78
Herzogenbuchsee	31	29	45	27	21	38	77
Muri bei Bern	26	21	32	44	39	40	70
Münchenbuchsee	51	43	44	27	63	33	66
Moosseedorf	18	9	42	19	32	30	65
Brienz (BE)	10	23	2	23	33	23	57
Belp	49	30	36	18	31	36	53
Urtenen-Schönbühl	68	29	12	32	50	59	50
Frutigen	51	69	27	70	71	36	49
Konolfingen	22	39	28	26	38	77	49
Wohlen bei Bern	14	34	16	22	37	32	47
Brügg	43	20	48	26	53	44	45
Tavannes	20	37	49	35	60	24	43
Bätterkinden	8	12	17	10	7	8	42
La Neuveville	20	23	19	25	8	20	40
Moutier	54	39	26	68	59	61	38
Schwarzenburg	1	20	22	6	23	40	38
Heimberg	48	92	30	24	41	52	36
Lützelflüh	7	4	19	36	21	12	36
Aarwangen	16	51	49	54	69	47	35
Jegenstorf	16	24	30	18	109	35	35
Autres communes	1 514	1 596	1 323	1 793	1 583	1 772	2 004

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général infractions à la LEtr	2 129	2 648	2 610	2 828	3 011	3 322	2 670
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 347	1 649	1 851	1 742	2 015	2 159	1 566
Violation des dispositions sur l'entrée	159	177	262	256	296	398	360
Séjour illégal	1 180	1 464	1 583	1 479	1 716	1 753	1 200
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	5	2	3	0	1	3
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	6	3	4	4	3	7	3
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	103	97	58	70	84	113	91
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	85	87	53	61	60	89	88
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	3	1	0	1	2	17	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	15	9	5	8	22	7	3
Total activité lucrative ou occupation illégales	286	345	216	415	384	495	526
Exercer une activité lucrative sans autoris.	183	224	155	302	273	340	332
Procurer une activité lucrative sans autoris.	21	25	13	37	36	43	33
Occupation d'étrangers non autorisée	66	78	45	69	68	103	155
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	6	13	2	3	5	5	6
Changement d'emploi sans autoris.	10	5	1	4	2	4	0
Total induire la justice en erreur	67	75	32	45	86	62	38
Fausses indications/dissimulation de faits	57	71	28	39	75	48	31
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	10	4	4	6	11	14	7
Total autres infractions à la LEtr	326	482	453	556	442	493	449
Non-respect assign. lieu de résidence	165	318	294	399	334	350	330
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	138	154	135	137	82	110	88
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	2	1	0	2	1	3	1
Non-respect des conditions de l'autorisation	12	3	11	11	4	6	7
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	9	5	11	2	15	16	17
Autres infractions à la LEtr	0	1	2	5	6	8	6

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	837	1 115	1 096	1 287	1 366	1 519	1 358
Arrondissement administratif Biel/Bienne	789	924	866	777	729	658	496
Arrondissement administratif Haute-Argovie	63	131	133	260	258	327	196
Arrondissement administratif Thoune	118	127	72	103	151	260	147
Arrondissement administratif Seeland	102	40	90	73	154	108	105
Arrondissement administratif Jura bernois	67	97	62	101	110	150	102
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	55	115	167	117	103	104	96
Arrondissement administratif Emmental	79	59	65	52	89	111	91
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	15	23	46	43	41	56	58
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	4	12	13	12	9	6	16
Inconnu BE	–	5	0	3	1	23	5

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bern	617	937	917	1 113	1 155	1 236	1 081
Biel/Bienne	751	842	780	709	679	599	427
Thun	71	94	52	72	108	211	102
Interlaken	8	23	52	56	48	42	53
Köniz	53	42	21	39	64	41	45
Langenthal	23	46	51	110	74	122	45
Spiez	10	13	36	29	37	42	41
Ostermundigen	17	19	10	2	29	41	40
Lyss	23	14	38	25	39	21	38
Herzogenbuchsee	5	3	4	13	17	64	29
Ittigen	25	5	8	2	4	15	27
Saint-Imier	15	17	9	7	9	33	26
Niederbipp	3	0	8	10	11	2	23
Roggwil (BE)	0	12	1	4	10	26	23
Nidau	21	45	40	28	14	20	22
Burgdorf	26	7	7	16	11	36	20
Worb	13	9	31	9	21	18	19
Langnau im Emmental	0	1	12	3	9	6	18
Lauterbrunnen	32	25	32	21	15	16	17
Zollikofen	22	6	6	12	7	25	17
Aarwangen	8	19	49	56	61	43	15
Muri bei Bern	7	0	3	39	7	9	15
Tavannes	3	1	5	4	7	5	15
Thunstetten	2	1	0	31	16	10	15
Huttwil	0	5	3	2	9	23	14
Steffisburg	15	17	12	5	21	6	14
Pieterlen	4	3	8	2	10	14	13
La Neuveville	5	0	0	5	7	6	12
Moosseedorf	1	7	3	6	0	20	12
Moutier	19	14	14	40	20	38	12
Gampelen	3	14	25	12	22	27	11
Toffen	0	0	0	0	0	0	10
Valbirse	0	0	0	2	6	2	10
Frauenkappelen	2	0	0	1	0	6	9
Orpund	1	4	2	0	4	2	9
Studen (BE)	1	0	1	0	10	0	9
Wiedlisbach	4	0	2	7	10	11	9
Hindelbank	1	9	1	5	4	7	8
Koppigen	2	0	0	0	2	1	8
Reconvilier	1	7	12	5	15	12	8
Autres communes	315	387	355	326	419	464	329

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions de violence	4 942	4 535	4 712	4 874	4 442	4 089	3 889
Violence grave (exercée)	122	127	161	165	151	145	163
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	15	18	12	19	18	8	16
Homicides avec arme à feu	4	8	7	7	2	2	4
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	8	4	8	12	0	4
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	1	3
Homicides avec violence physique	1	0	1	3	3	2	3
Homicides autre instrument	0	0	0	0	1	3	2
Homicides sans notion/inconnu	1	1	0	1	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	39	53	78	94	78	70	88
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	1	2	2	2	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	9	8	16	17	9	19	22
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	8	5	3	6	4	3	1
Lés. corp. graves avec violence physique	17	35	49	55	33	23	36
Lés. corp. graves autre instrument	2	2	6	12	30	23	25
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	3	3	2	0	0	3
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	–	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	55	56	70	52	55	65	58
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	13	0	1	0	0	2	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 765	3 375	3 529	3 652	3 209	2 913	2 729
Lésions corporelles simples (Art. 123)	702	749	775	710	641	641	571
Voies de fait (Art. 126)	1 328	1 383	1 311	1 263	1 140	1 112	1 055
Participation à rixe (Art. 133) ⁸	163	133	112	132	146	77	150
Participation à agression (Art. 134) ⁸	161	142	187	190	113	112	117
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	662	276	295	294	341	228	208
Contrainte (Art. 181)	215	204	273	223	164	199	182
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	–	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	37	32	37	30	40	21	26
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	38	59	47	68	37	42	37
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	458	397	492	740	586	481	382
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	1	1	0	1
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 055	1 033	1 022	1 057	1 082	1 031	997
Menaces (Art. 180)	1 033	1 007	996	1 040	945	883	836
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	22	26	26	17	137	148	161

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 43: Infractions de violence

⁸ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions de violences domestiques	1 417	1 556	1 464	1 470	1 348	1 285	1 318
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	2	5	3	5	3	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	4	1	0	1	2	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	6	11	4	7	3	4
Lésions corporelles simples (Art. 123)	122	159	154	117	117	110	111
Voies de fait (Art. 126)	504	554	514	519	456	430	443
Mise en danger vie (Art. 129)	15	14	11	10	1	2	4
Injure (Art. 177)	134	160	141	183	156	161	188
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	69	43	51	43	59	60	40
Menaces (Art. 180)	391	415	361	400	388	318	330
Contrainte (Art. 181)	67	66	77	66	45	55	58
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	21	14	15	12	18	10	9
Actes sexuels enfant (Art. 187)	23	20	29	13	28	24	33
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	3	2	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	11	25	14	17	3	12	13
Viol (Art. 190)	13	24	22	23	25	33	20
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	2	1	5	1	1	2
Autres articles du CP ⁹	33	48	54	53	38	61	55

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 44: Infractions de violences domestiques

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total patrimoine	52 796	46 778	49 228	52 202	51 635	44 890	41 931
Appropri. illégitime (Art. 137)	13	10	224	247	224	204	233
Abus de confiance (Art. 138)	158	168	138	185	201	150	147
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 162	20 617	23 480	26 339	25 653	21 185	18 307
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	9 872	8 777	9 085	7 655	7 589	7 579	7 477
Brigandage (Art. 140)	675	276	296	294	341	230	209
Soustraction de chose (Art. 141)	81	52	95	68	60	66	58
Soustraction de données (Art. 143)	29	27	214	408	291	137	179
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	22	19	20	23	35	17	18
Dom. à la propriété (Art. 144)	10 706	8 920	7 548	7 524	7 119	7 328	7 566
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 187	6 308	6 448	7 381	7 691	5 824	5 327
Escroquerie (Art. 146)	914	667	610	1 003	1 058	1 032	1 228
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	412	460	609	605	537	429	477
Filouterie d'auberge (Art. 149)	36	34	47	42	40	47	37
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	22	26	20	26	32	39	24
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	26	26	18	138	148	162
Gestion déloyale (Art. 158)	21	16	16	10	28	19	18
Détournement de salaire (Art. 159)	50	48	84	63	94	66	89
Recel (Art. 160)	215	152	137	145	193	138	128
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	23	19	15	22	18	27	20
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	97	110	52	85	98	110	74
Autres infractions contre le patrimoine	79	46	64	59	195	115	153

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

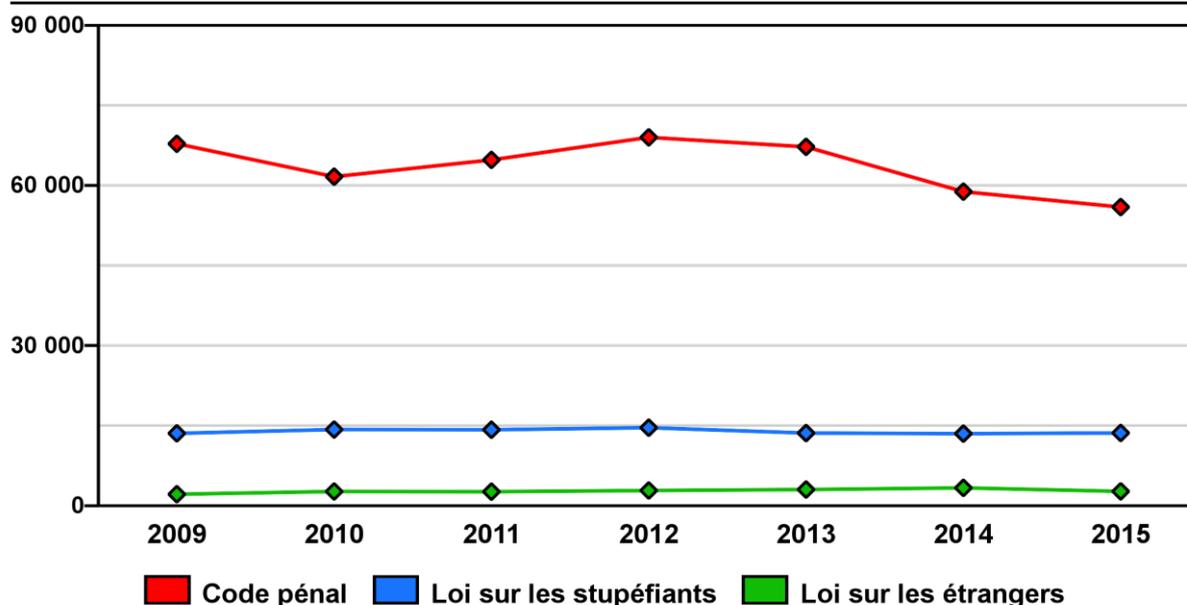
¹⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

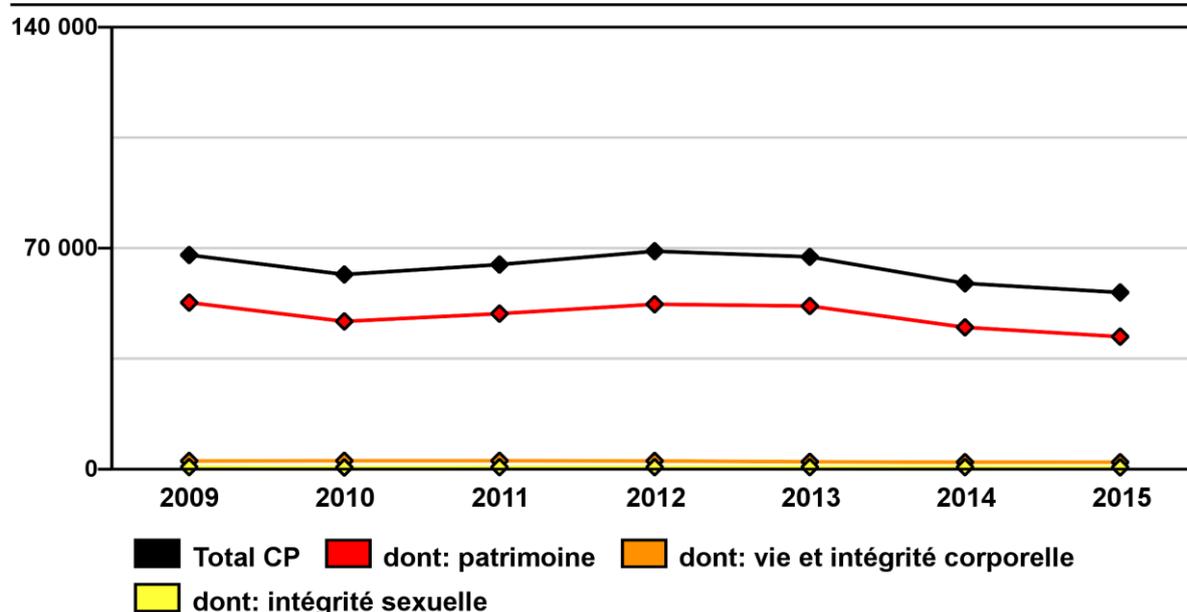
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2016

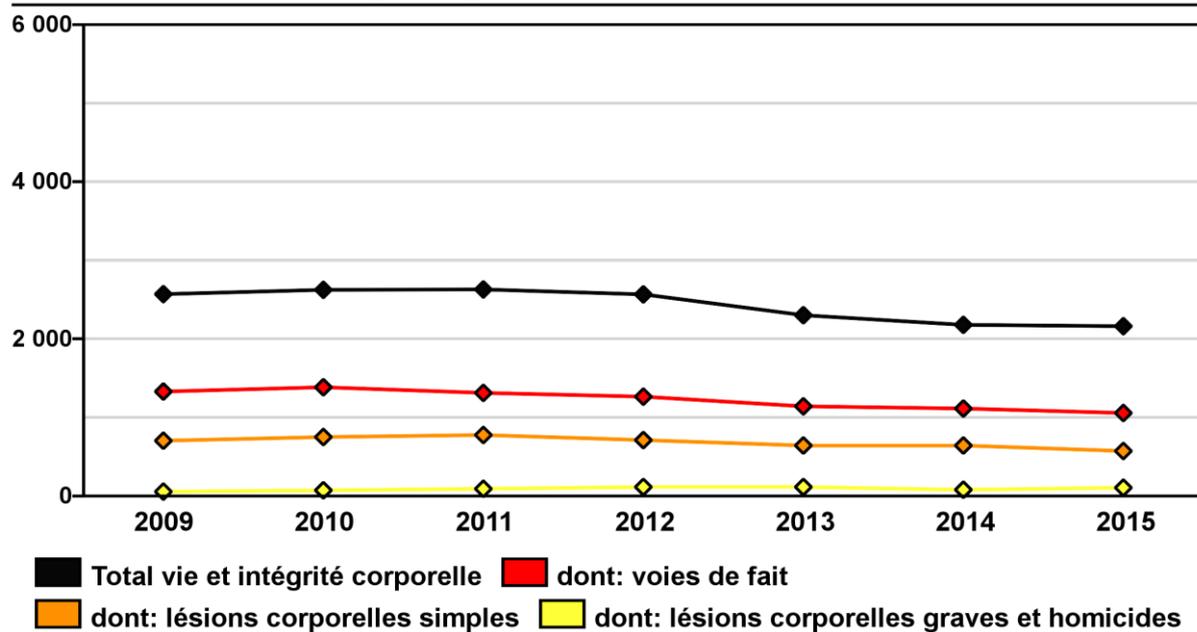
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 11.2.2016

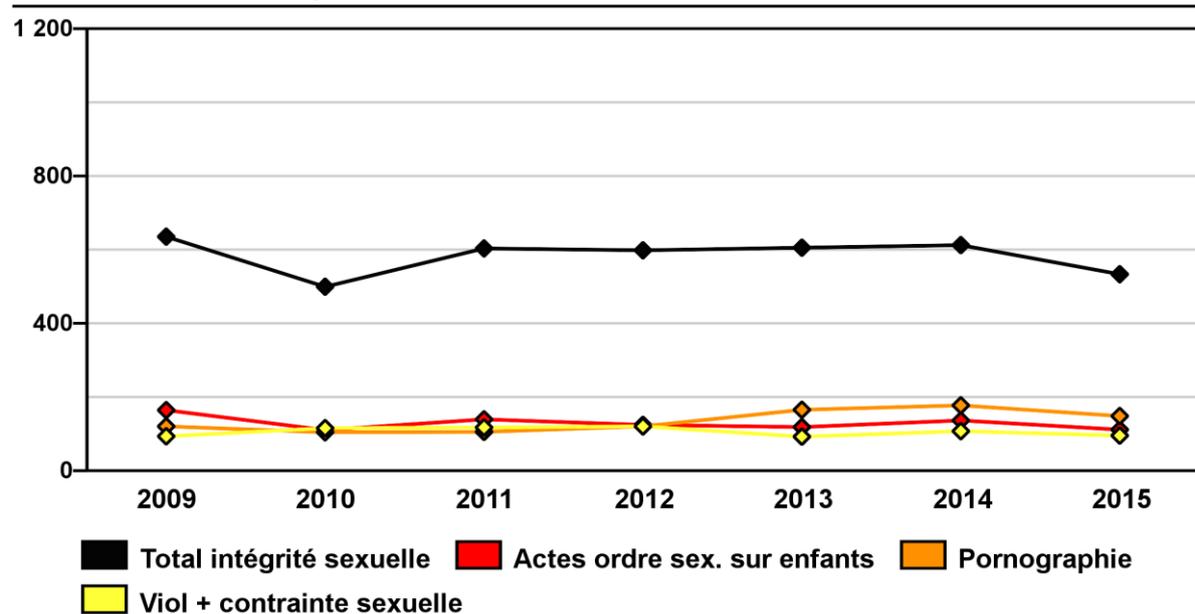
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2016

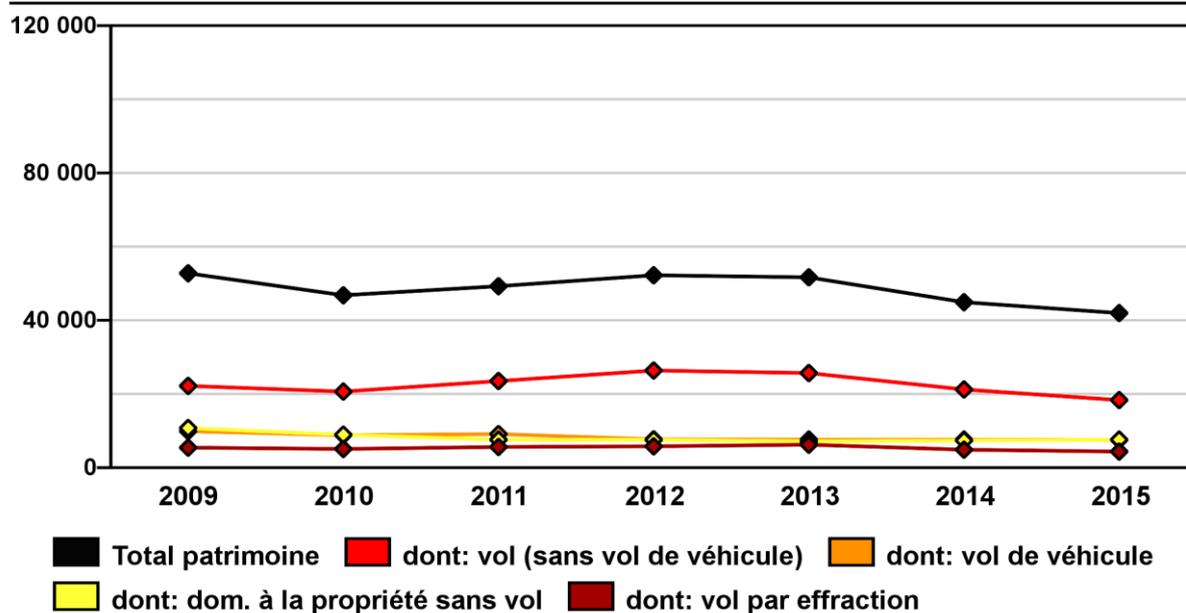
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 11.2.2016

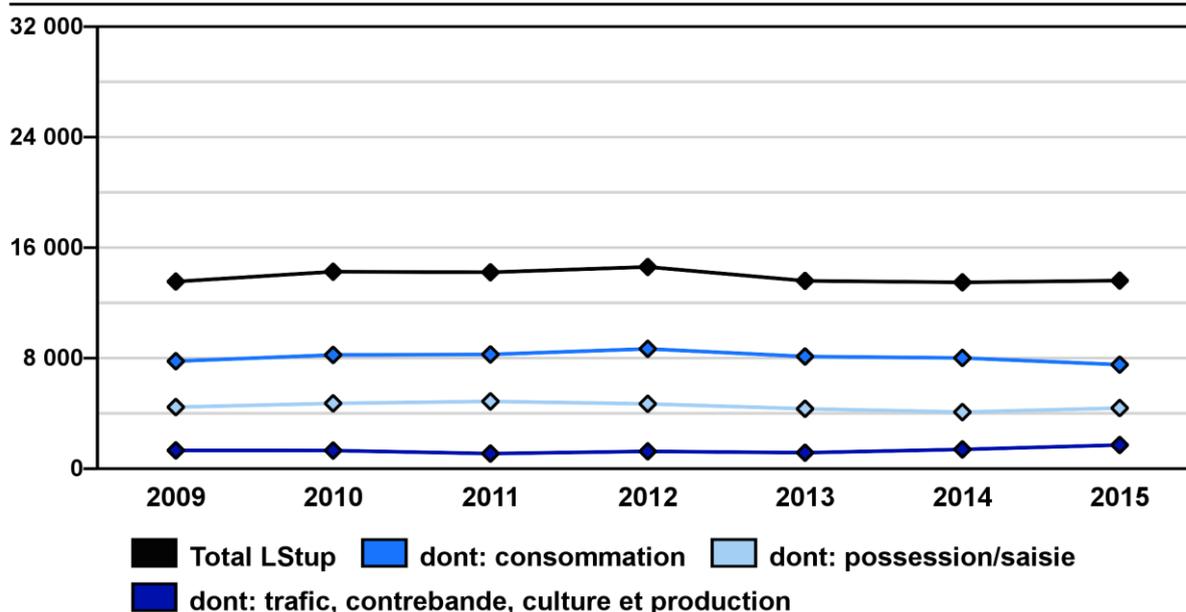
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹¹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2014	2015	Différence
Total incendies	116	97	-16%
Total incendies de véhicule	25	5	-80%
Total explosions	0	1	-
Total décès extraordinaires	367	428	17%
Total suicides	241	288	20%
dont par arme à feu	32	36	13%
dont par pendaison	39	41	5%
dont par noyade	4	7	75%
dont par inhalation de gaz	4	3	-25%
dont par empoisonnement	0	3	-
dont par absorption de médicaments	6	9	50%
dont par collision	17	9	-47%
dont par précipitation dans le vide	19	15	-21%
dont par arme blanche	1	5	400%
dont par étouffement	4	2	-50%
dont par immolation	1	0	-100%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	111	157	41%
dont par électrocution	1	1	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	2	0	-100%
Total tentatives de suicide	172	130	-24%
Total accidents (sans LCR)	115	98	-15%
dont de travail	51	41	-20%
dont de sport ou loisir	35	31	-11%
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	8	7	-13%
dont d'avion/aérien	2	3	50%
dont de navigation	2	0	-100%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	6	7	17%
dont avalanche	0	4	-
dont accident chimique (poison, gaz)	10	4	-60%
dont autres accidents	1	1	0%
Total personnes disparues	196	224	14%
Total interventions dans la sphère privée	300	275	-8%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2014		2015	
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions
LDPén (Abus d'installations d'alarme)	1	0	2	2
LDPén (Endommagement de publications)	1	1	0	0
LDPén (Exploitation de la crédulité)	0	0	1	1
LDPén (Interdiction de se masquer)	29	29	10	9
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	47	47	47	47

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2014		2015	
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions
LDPén (Mise en danger par des animaux)	4	4	4	4
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	186	184	158	157
LDPén (Remet spiritueux/tabac à un enfant/jeune)	14	9	16	15
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	82	47	69	34
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	693	683	542	531
LDPén (Usurpation d'un grade universitaire)	0	0	1	1
LHR (Infraction contre le tabagisme passif de la part de l'exploitant/e)	7	7	24	24
LHR (Interdiction de servir de l'alcool Art. 29)	2	2	4	4
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	55	55	79	78
LHR (ne ferme pas l'établissement à l'heure prescrite Art. 49e)	51	51	48	48
LHR (Obligation de la personne responsable d'un établissement d'hôtellerie et de restauration de veiller à l'ordre et à la tranquillité dans son établissement)	21	21	22	22
LHR (Violation des conditions d'exploitation relatives aux établissements d'hôtellerie et de restauration)	37	37	46	46
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	31	31	29	27
Loi cantonale sur la protection des eaux	23	22	23	23
Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)	15	15	13	13
Loi du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature	4	4	7	6
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	9	9	19	19
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	32	32	27	27
Loi sur la protection de l'air	12	12	15	15
Loi sur la protection du patrimoine (LPat)	1	0	0	0
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	14	14	10	10
Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels	3	3	11	11
Loi sur l'entretien et l'aménagement des eaux (LAE)	1	1	4	4
Loi sur les chiens (LC)	110	100	138	123
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	60	60	68	67
Loi sur les déchets	143	112	112	82
Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	10	10	8	8
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	6	6	10	10
Ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts	1	1	0	0
Ordonnance concernant le registre des électeurs (ORE)	1	1	0	0
Ordonnance du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Ordonnance son et laser)	16	16	19	19
Ordonnance du 4 août 1993 sur l'école obligatoire	0	0	1	1
Ordonnance sur la chasse du 26 février 2003	1	1	0	0
Ordonnance sur la lutte contre les accidents d'hydrocarbures du 30 décembre 1969	1	1	0	0
Ordonnance sur le camping	0	0	4	4
Ordonnance sur les chiens	0	0	1	1
Ordonnance sur les constructions	2	2	0	0
Règlement sur les déchets (AFR)	2	2	12	10
Total des infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	1760	1663	1622	1521

© BFS, Neuchâtel 2016

Tableau 47: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 *Le cas/l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 *L'infraction élucidée/la personne prévenue*

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 *La personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 *La population résidente permanente*

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 *Etat des communes*

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er janvier 2015. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 *Statistique de sortie*

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 *Principe du lieu de commission de l'infraction*

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 *Comptage des personnes ou comptage unique*

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 *Chiffres absolus*

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 *Chiffres relatifs*

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	24
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	30
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	31
Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	33
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	33
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	35
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	39
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	41
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions.....	43
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions.....	47
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	54
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	56
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	57
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	57
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	58
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	59
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	61
Tableau 33: Infractions selon la loi	62
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	63
Tableau 35: Code pénal: infractions par arrondissement administratif	64
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune	65
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	66
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif.....	66
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	67
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	68
Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif.....	69
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune	70
Tableau 43: Infractions de violence	71
Tableau 44: Infractions de violences domestiques	72
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine.....	73
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	77
Tableau 47: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	78

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	37
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	37
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	40
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	42
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	43
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	46
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	47
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	49
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte.....	50
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	51
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	52
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	53
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	55
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	56
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	60
Figure 36: Infractions selon la loi	74
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	74
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	75
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	75
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	76
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	76